PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil D'Administration
du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'ORNE

Séance du 28 septembre 2026.

NOMBRE DE MEMBRES	
En EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18

DATE DE LA CONVOCATION
21/09/2026

OBJET

Projet d'établissement des structures de la petite enfance.

Acte reçu en préfecture le
09 octobre 2026
Publié en ligne le
09 octobre 2026
Certifié exécutoire

La Vice-présidente,
Nathalie LENÔTRE

C.I.A.S des Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt et un septembre, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Camille DAEL, Hugo DUPONT, Wiener FLEURIMOND, Françoise GARCIA, Paule GOUIN, Elisabeth JOSSET, Caroline LAGOUTTE, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Christine LOUATRON, Véronique LOUWAGIE, Delphine PRIEUR, Martine RICHARD, Brigitte SALVINI, Éric ZO.

Pouvoirs : Véronique HELLEUX donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Corine LE BLÉVEC donne pouvoir à Christine LOUATRON
Sophie THERY donne pouvoir à Paule GOUIN

Absents excusés : Véronique HELLEUX, Corine LE BLÉVEC, Patrice REINHART, Sophie THERY.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Pays de L'Aigle assure la gestion de trois établissements d'accueil du jeune enfant : la Maison de la Petite Enfance, la crèche de Saint-Sulpice-sur-Risle et la micro-crèche de L'Aigle. Ces structures proposent des modalités d'accueil complémentaires et s'inscrivent dans une politique Petite Enfance commune à l'échelle du territoire.

Le projet d'établissement constitue le document de référence qui présente les orientations et les principes guidant l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles. Il précise les modalités d'accueil, les orientations éducatives, sociales et organisationnelles des établissements et constitue un cadre partagé pour les professionnels.

Dans le cadre du renouvellement des projets d'établissement demandé par la Caf, le CIAS a engagé une réécriture des documents existants pour la période 2026-2031. Jusqu'à présent, chaque structure disposait de son propre projet. Le nouveau document regroupe désormais les trois EAJE dans un projet unique afin d'harmoniser les pratiques professionnelles, de renforcer la cohérence éducative entre les structures et de fédérer les équipes autour de valeurs et de repères communs, tout en conservant les spécificités de chaque établissement.

Le projet 2026-2031 s'appuie notamment sur la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et sur le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant publié en juillet 2025.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Il s'inscrit également dans les orientations territoriales portées dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) et du Service public de la petite enfance (SPPE).

Il est organisé autour de quatre dimensions complémentaires : le projet social et de développement durable, le projet éducatif et pédagogique, le projet d'accueil et le projet d'évaluation de la qualité d'accueil. Il actualise le diagnostic du territoire et réaffirme plusieurs orientations : respect du rythme et des besoins de chaque enfant, place des familles et coéducation, accueil inclusif, bientraitance, égalité entre les filles et les garçons, ouverture sur le territoire, développement durable et professionnalisation des équipes.

Cette nouvelle période s'inscrit dans la continuité des pratiques et des valeurs déjà portées par les structures, avec un renforcement de l'harmonisation entre les trois EAJE et de la démarche d'amélioration continue. Le projet prévoit ainsi une évaluation régulière de la qualité de l'accueil, fondée notamment sur les observations des professionnels, les retours des familles, l'évaluation des actions menées et des indicateurs définis.

Après sa validation par le Conseil d'administration du CIAS, le projet d'établissement 2026-2031 devra être validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire afin de bénéficier de la prestation de service unique. Il deviendra par la suite le cadre de référence commun aux trois structures. Il sera porté à la connaissance des familles et des professionnels et fera l'objet d'un suivi régulier pendant toute sa période de validité.

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.311-8 qui impose aux établissements et services sociaux et médico-sociaux d'établir un projet d'établissement ;
- Vu la loi n02002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Pays de L'Aigle ;

- Considérant que le projet d'établissement définit les objectifs de la structure, notamment en matière de coordination, de coopération, d'évaluation des activités et de qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement ;
- Considérant que le précédent projet d'établissement est arrivé à échéance ;
- Considérant que le projet d'établissement présenté a été élaboré de manière participative avec l'implication des équipes de direction.

Acte reçu en préfecture le
09 octobre 2026
Publié en ligne le
09 octobre 2026
Certifié exécutoire

La Vice-présidente,
Nathalie LENÔTRE

C.I.A.S des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Acte reçu en préfecture le
09 octobre 2026
Publié en ligne le
09 octobre 2026
Certifié exécutoire

La Vice-présidente,
Nathalie LENÔTRE

C.I.A.S des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent projet d'établissement des structures de la petite enfance.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit projet ainsi que tout document afférent à son exécution.
- **PRÉCISE** que ce projet entrera en vigueur à compter du 10 octobre 2026.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

PAYS DE L'AIGLE
LA NORMANDIE AUTREMENT

Projet d'établissement

Des structures petite enfance des Pays de l'Aigle

2026 - 2031



Maison de la petite enfance



Crèche de Saint Sulpice



Micro crèche de l'Aigle

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Orne

CIAS DES PAYS DE L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Version Septembre 2026

Table des matières

INTRODUCTION 3
Présentation générale 3
Cadre réglementaire et finalités du projet d'établissement 4
PARTIE 1 – LE PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 8
1.1 Le territoire et son évolution 8
1.2 Les familles du territoire réalités et besoins 8
1.3 Un accueil accessible à toutes les familles 9
1.4 Les familles au cœur de la vie de la crèche 10
1.5 Une crèche ouverte sur son territoire 10
1.6 Grandir dans un environnement plus durable 11
PARTIE 2 – LE PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE 13
2.1 Nos valeurs éducatives communes 13
2.2 Accueillir l'enfant et sa famille 13
2.3 Respecter les besoins et le rythme de chaque enfant 16
2.4 Favoriser l'éveil et le développement de l'enfant 26
2.5 Accompagner l'enfant vers l'autonomie 32
2.6 Accompagner les émotions et les relations entre enfants 33
2.7 Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons 35
2.8 Accueillir tous les enfants 37
PARTIE 3 – LE PROJET D'ACCUEIL 40
3.1 Les trois structures 40
3.2 Les différents types d'accueil 43
3.3 L'organisation quotidienne de l'accueil 44
3.4 Les professionnels 45
3.5 La professionnalisation des équipes 47
PARTIE 4 – LE PROJET D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL 50
Les étapes d'une démarche de qualité à la Maison de la Petite enfance 50
Projet d'évaluation de la qualité d'accueil 50
4.1 Introduction 51
4.2 Contexte et enjeux 51
4.3 Objectifs du projet 52
4.4 Les axes d'évaluation 52
4.5 Méthodologie 55
4.6 Plan d'action 56
4.7 Calendrier prévisionnel 57
4.8 Conclusion 57
ANNEXES 58

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

INTRODUCTION

Ce projet d'établissement unifié s'inscrit dans la continuité des valeurs éducatives portées par le CIAS des Pays de l'Aigle pour ses trois structures d'accueil : la Maison de la Petite Enfance (MPE), la crèche de Saint-Sulpice et la micro-crèche. Il vise à harmoniser les pratiques professionnelles, à renforcer la cohérence éducative entre les structures, et à fédérer les équipes autour d'un socle commun, tout en respectant les spécificités de chaque lieu d'accueil.

Ce document est le fruit d'une réflexion collective menée par les équipes éducatives. Il s'appuie sur :

- Les projets sociaux, éducatifs et pédagogiques existants,
- Les retours d'expérience des professionnelles et des familles,
- Les orientations nationales et départementales en matière de petite enfance,
- Les thématiques prioritaires identifiées lors des journées pédagogiques (bientraitance, sommeil, alimentation, jeux, partenariats, etc.).

Présentation générale

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et sa politique Petite enfance

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, compétente en matière de Petite enfance, définit et porte la politique d'accueil du jeune enfant à l'échelle intercommunale. À ce titre, elle exerce le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur son territoire.
La mise en œuvre de cette politique et la gestion des services Petite enfance sont assurées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Pays de L'Aigle.
La politique Petite enfance vise à proposer aux familles une offre d'accueil diversifiée, accessible et adaptée à leurs besoins, tout en garantissant la qualité de l'accueil, le bien-être, la sécurité et le développement de chaque enfant. Elle s'appuie sur une logique de complémentarité entre les différents modes d'accueil, collectifs et individuels, et sur une coopération entre les acteurs intervenant auprès des jeunes enfants et de leurs familles.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) conduite avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Orne et dans la mise en œuvre du Service public de la petite enfance (SPPE).
Dans le cadre du renouvellement de la CTG, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a également élaboré un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Élaboré à partir du diagnostic territorial, ce schéma permet de formaliser les orientations retenues pour les années à venir afin d'anticiper l'évolution des besoins des familles, de maintenir et d'adapter l'offre existante et d'accompagner son développement lorsque les besoins du territoire le nécessitent.
Le présent projet d'établissement s'inscrit ainsi dans cette stratégie territoriale et contribue, à l'échelle des trois établissements d'accueil du jeune enfant, à la mise en œuvre des orientations définies en matière de qualité, d'accessibilité, d'adaptation et de continuité de l'offre d'accueil.

Une offre d'accueil collective organisée autour de trois établissements

Le CIAS des Pays de L'Aigle assure la gestion de trois établissements d'accueil du jeune enfant :

- La Maison de la Petite Enfance de L'Aigle, d'une capacité de 66 places ;
- La crèche de Saint-Sulpice-sur-Risle, d'une capacité de 24 places ;
- La micro-crèche de L'Aigle, d'une capacité de 10 places.

Ces trois établissements proposent des modalités d'accueil complémentaires permettant d'apporter différentes réponses aux besoins des enfants et des familles du territoire.
Au-delà de leurs spécificités d'organisation et de fonctionnement, ils s'inscrivent dans une politique Petite enfance commune et partagent des valeurs et des orientations éducatives communes.
L'articulation entre les établissements permet également de favoriser les passerelles entre les structures, lorsque celles-ci correspondent aux besoins de l'enfant et de sa famille, et de rechercher une continuité dans leur parcours au sein des services Petite enfance.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Le RPE et le guichet unique : informer, accompagner et orienter les familles

Le Relais Petite Enfance (RPE) participe pleinement à l'organisation territoriale de l'accueil du jeune enfant. Il constitue un lieu d'information et d'accompagnement pour les familles concernant les différents modes d'accueil et un lieu ressource pour les professionnels de l'accueil individuel.
Le guichet unique constitue un point d'entrée identifié pour les familles à la recherche d'un mode d'accueil. Il permet de recueillir leurs besoins, de les informer sur les différentes possibilités existantes et de les orienter vers les solutions les plus adaptées, qu'elles relèvent de l'accueil collectif ou individuel.
L'articulation entre les EAJE, le RPE et le guichet unique contribue ainsi à développer une approche globale de l'offre d'accueil, à faciliter le parcours des familles et à améliorer la connaissance des besoins sur le territoire.

Une politique Petite enfance inscrite dans un réseau partenarial

La mise en œuvre de la politique Petite enfance repose également sur une dynamique partenariale avec les acteurs intervenant auprès des jeunes enfants et de leurs familles.
Selon les besoins et les projets, les structures travaillent notamment avec les services de Protection maternelle et infantile (PMI), le CAMSPP, les écoles et services éducatifs, les acteurs culturels et de loisirs, les acteurs du soutien à la parentalité, de l'inclusion, de l'insertion et de l'accompagnement social, ainsi qu'avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Orne, les communes et les associations du territoire.
Ces coopérations permettent de favoriser la continuité des parcours, de soutenir les familles, de développer des actions communes, de faciliter le repérage et l'accompagnement des besoins particuliers et d'ouvrir les établissements sur leur environnement.

Cadre réglementaire et finalités du projet d'établissement

Un projet inscrit dans le cadre réglementaire des EAJE

Le projet d'établissement constitue le document de référence qui présente les orientations et les principes guidant l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, les établissements d'accueil du jeune enfant élaborent un projet d'établissement ou de service qui décline leurs modalités d'accueil et leurs orientations éducatives, sociales et organisationnelles.

Le projet d'établissement des trois structures Petite enfance du CIAS des Pays de L'Aigle s'inscrit également dans les orientations nationales relatives à la qualité de l'accueil du jeune enfant. Il prend notamment appui sur deux références essentielles :

- La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ;
- Le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant, publié en juillet 2025.

Ces références constituent le socle à partir duquel les équipes interrogent et construisent leurs pratiques professionnelles.

Le projet d'établissement comprend quatre dimensions complémentaires :

- Un projet d'accueil ;
- Un projet éducatif ;
- Un projet social et de développement durable ;
- Un projet d'évaluation de la qualité d'accueil.

Ces différentes dimensions sont étroitement liées et constituent ensemble le cadre commun dans lequel s'inscrivent les pratiques des trois EAJE gérés par le CIAS des Pays de L'Aigle.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant établit les grands principes applicables à l'accueil du jeune enfant.
À travers ses dix grands principes pour grandir en toute confiance, elle place l'enfant, ses besoins, son développement, son bien-être et ses droits au cœur des pratiques professionnelles.
Elle constitue un socle commun aux trois établissements. Ses principes sont traduits concrètement dans l'organisation quotidienne, les pratiques professionnelles, l'aménagement des espaces, les relations avec les familles et les projets proposés aux enfants.
La Charte constitue également un support de réflexion collective. Sa déclinaison dans les pratiques fait l'objet d'échanges réguliers au sein des équipes afin de questionner les pratiques et de maintenir une cohérence entre les valeurs portées par le projet et leur mise en œuvre au quotidien.

Le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant

Publié en juillet 2025, le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant vient décliner de manière concrète les principes applicables à l'accueil du jeune enfant.
Il constitue un socle commun de pratiques attendues pour l'ensemble des modes d'accueil et fournit aux professionnelles des repères permettant d'interroger leurs pratiques et de favoriser la qualité de l'accueil.

Le référentiel est structuré autour de trois grandes dimensions :

- La relation au jeune enfant, qui concerne notamment la familiarisation, la réponse aux besoins fondamentaux, les émotions, le langage, le jeu, l'éveil, l'autonomie, les interactions et la place de l'enfant dans son environnement ;
- La relation aux parents, qui concerne notamment l'accueil des familles, la communication, la continuité entre la famille et le lieu d'accueil, la coéducation et l'accompagnement à la parentalité ;
- La qualité organisationnelle, qui concerne notamment l'organisation des structures, les pratiques professionnelles, la prévention de la maltraitance, la réflexion collective, la professionnalisation des équipes ainsi que la qualité des emplois et des conditions de travail.

Le présent projet d'établissement s'appuie sur ces trois dimensions. Le référentiel constitue ainsi pour les équipes un outil de réflexion, d'évaluation et d'amélioration continue des pratiques.
Il ne s'agit pas uniquement de répondre à des exigences réglementaires, mais de permettre aux professionnels de questionner collectivement leurs pratiques à partir de situations concrètes et de rechercher en permanence les conditions les plus favorables au bien-être, au développement et aux droits des enfants accueillis.

Les finalités du projet d'établissement

Le projet d'établissement donne une direction commune et partagée aux trois structures Petite enfance du CIAS des Pays de L'Aigle, tout en permettant à chacune de conserver les spécificités liées à son organisation, à son public et à son environnement.

Il vise notamment à :

- Garantir un accueil de qualité, sécurisant et respectueux de chaque enfant ;
- Assurer une cohérence des valeurs et des pratiques éducatives entre les trois établissements ;
- Traduire concrètement les principes de la Charte nationale et les pratiques attendues définies par le Référentiel national de la qualité d'accueil ;
- Respecter les besoins individuels, les rythmes, les compétences et le développement de chaque enfant ;
- Favoriser l'inclusion et l'accueil de tous les enfants ;
- Reconnaître les parents comme premiers éducateurs de leur enfant et développer une relation de confiance et de coéducation ;
- Favoriser la participation et l'expression des familles ;

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

- Inscrire les structures dans leur environnement territorial et développer les partenariats ;
- Soutenir la réflexion, la professionnalisation et l'évolution des pratiques des équipes ;
- Prévenir les situations susceptibles de porter atteinte au bien-être ou aux droits de l'enfant ;
- Développer une démarche continue d'évaluation et d'amélioration de la qualité d'accueil.

Le projet constitue ainsi à la fois un cadre de référence pour les professionnels, un outil permettant aux familles de comprendre les orientations des établissements et un support de dialogue entre les équipes, les familles, le gestionnaire et les partenaires.

Une élaboration collective avec les professionnels

Le projet d'établissement est élaboré dans une démarche participative associant les professionnels des trois structures. Cette démarche permet de croiser les expériences, les compétences et les observations des équipes afin de construire un projet correspondant aux réalités de terrain et aux besoins des enfants et des familles accueillis.

Les réunions d'équipe, journées pédagogiques, temps d'analyse des pratiques et temps de réflexion collective permettent notamment de confronter les pratiques quotidiennes aux principes de la Charte nationale et aux repères proposés par le Référentiel national de la qualité d'accueil.
Cette démarche doit permettre aux professionnels de questionner le sens de leurs pratiques : pourquoi faisons-nous ainsi ? Cette pratique répond-elle aux besoins de l'enfant ? Quelle place laisse-t-elle à son initiative ? Comment prend-elle en compte sa singularité et celle de sa famille ? Comment peut-elle évoluer ?
Le projet d'établissement a ainsi vocation à constituer un outil vivant et partagé, régulièrement mobilisé par les professionnels et non un document uniquement institutionnel.

La place des familles

Les familles occupent une place essentielle dans la vie des établissements. Leur connaissance de leur enfant, leurs observations, leurs attentes et leurs expériences contribuent à la qualité de l'accueil.

Le projet d'établissement est porté à leur connaissance et leur est accessible. Leur expression peut être recueillie sous différentes formes : échanges quotidiens avec les professionnels, temps de rencontre, questionnaires, enquêtes de satisfaction, participation à des actions ou événements, groupes de réflexion ou autres modalités permettant de recueillir leurs attentes et leurs propositions.

Cette participation s'inscrit dans une démarche de coéducation, fondée sur la reconnaissance des compétences de chacun, le respect des choix parentaux et la construction d'une relation de confiance entre les familles et les professionnels. Les retours des familles constituent également une ressource pour évaluer la qualité de l'accueil et faire évoluer les pratiques et le projet d'établissement.

Un projet vivant, évalué et régulièrement actualisé

Le projet d'établissement est conçu comme un document évolutif. Il est actualisé aussi souvent que nécessaire et au minimum selon la périodicité prévue par la réglementation, avec la participation des professionnels.
Son suivi s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant constitue à ce titre un outil privilégié pour accompagner l'évaluation des pratiques. Il permet aux équipes d'identifier les pratiques déjà mises en œuvre, les points forts des établissements et les axes nécessitant une évolution ou un approfondissement.
L'évaluation du projet s'appuie notamment sur :

- Les observations des professionnels ;
- Les temps de réflexion et d'analyse des pratiques ;

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

- Les retours et l'expression des familles ;
- L'évaluation des actions et projets réalisés ;
- Les indicateurs définis dans le projet d'évaluation de la qualité d'accueil ;
- Les évolutions des connaissances et recommandations relatives au développement et aux besoins du jeune enfant.

Les évolutions réglementaires, les besoins identifiés auprès des enfants et des familles, les transformations du territoire ainsi que les orientations de la politique Petite enfance peuvent également conduire à faire évoluer le projet.
Cette démarche permet de maintenir un projet en adéquation avec les réalités des établissements et de faire de son évaluation un véritable levier d'évolution des pratiques et d'amélioration de la qualité d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

PARTIE 1 – LE PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1 Le territoire et son évolution

Une offre petite enfance pensée à l'échelle d'un territoire rural, autour de solutions collectives et individuelles complémentaires.

24 782	598	385
Habitants en 2023	**Enfants de moins de 3 ans en 2024**	**Places d'accueil au 31/12/2025**
INSEE	CAF / MSA	RPE

Une offre en deux piliers

Accueil individuel

285 places chez les assistantes maternelles. Le territoire compte 71 professionnelles en activité au 31 décembre 2025, contre 90 en 2021 : le maintien et le renouvellement de cette offre constituent un point de vigilance.

Accueil collectif

100 places réparties entre trois établissements du CIAS. En 2025, ces 100 places ont permis d'accueillir 187 enfants différents, représentant 166 familles.

Trois établissements, des fonctions complémentaires

Maison de la Petite Enfance

- → **66 places**
- → Accueil dès le plus jeune âge
- → Structure collective principale du territoire.

Crèche de Saint-Sulpice

- → **24 places**
- → Accueil prioritairement orienté à partir de 2 ans et plus
- → Articulation des parcours entre structures.

Micro-crèche des Archers

- → **10 places**
- → Accueil complémentaire permettant de diversifier les réponses proposées aux familles.

Le RPE et le guichet unique

Le Relais Petite Enfance assure une fonction de guichet unique : il présente les différents modes d'accueil, recueille les besoins, informe et oriente les familles et assure les préinscriptions pour l'accueil collectif. Cette centralisation contribue aussi à mieux suivre l'évolution des demandes.

POINT DE VIGILANCE

En 2023, le taux de couverture des moins de 3 ans était de 53,7 %, contre 59,2 % dans l'Orne et 60,9 % au niveau national. L'enjeu est de préserver une offre diversifiée, lisible et adaptable, tout en développant des réponses ciblées lorsque les besoins sont objectivés, notamment en matière d'insertion.

Sources : Diagnostic CTG 2027-2031 ; Diagnostic Petite enfance et parentalité — INSEE, CAF/MSA, RPE.

1.2 Les familles du territoire : réalités et besoins

Les besoins d'accueil évoluent autant avec la démographie qu'avec les configurations familiales, l'emploi, l'isolement ou la disponibilité des relais.

189	31,3 %	72,2 %
naissances en 2025		**taux d'activité féminin**
INSEE		INSEE, RP

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

des familles avec enfant(s) sont monoparentales
INSEE 2023

La tendance démographique reste orientée à la baisse, même si 2025 marque un léger rebond des naissances après 173 naissances en 2024. Cette évolution invite à suivre les besoins dans le temps plutôt qu'à les déduire du seul nombre d'enfants présents sur le territoire.

Des familles plus souvent seules

Le nombre de familles monoparentales a augmenté de 29 % entre 2012 et 2023. Dans le QPV La Madeleine–Maréchal Leclerc, 52 % des familles sont monoparentales. Ces situations peuvent accentuer les contraintes d'organisation, de garde, de mobilité ou de disponibilité.

Des besoins qui se diversifient

Les familles expriment des besoins réguliers, ponctuels ou occasionnels, liés au travail, à la formation, à la reprise d'activité, mais aussi au répit parental. La recherche de souplesse et de lisibilité des solutions d'accueil devient un enjeu important.

Des fragilités parfois peu visibles

Une situation économique ou familiale fragile ne signifie pas nécessairement une difficulté dans l'exercice de la parentalité. À l'inverse, certaines familles apparemment autonomes peuvent manquer de relais, connaître un isolement ou renoncer à solliciter des dispositifs qu'elles connaissent peu. Le soutien proposé doit donc rester accessible à tous et ne pas être réservé aux seules situations déjà identifiées comme difficiles.

CE QUE CELA IMPLIQUE POUR LES EAJE

Être attentif à la diversité des parcours, proposer des modalités d'accueil souples lorsque cela est possible, repérer les besoins sans stigmatiser et faciliter l'accès aux ressources du territoire. Être plus réactif sur les réponses apportées aux demandes de place en accueil occasionnel ou d'urgence.

Sources : Diagnostic CTG 2027-2031 ; Diagnostic Petite enfance et parentalité — INSEE, CAF/MSA.

1.3 Un accueil accessible à toutes les familles

L'accessibilité ne repose pas uniquement sur l'existence d'une place : elle suppose aussi information, souplesse, écoute et orientation.

Des situations différentes, une même exigence d'accueil

Reprise d'emploi ou formation	Faciliter l'accès à une solution d'accueil suffisamment réactive, en lien avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion, et développer rapidement des places AVIP pour les parents engagés dans un parcours de retour à l'emploi, de formation ou d'insertion.
Parent isolé ou peu entouré	Prendre en compte les contraintes d'organisation, la disponibilité des relais et les besoins de répit, sans réduire la famille à sa situation sociale.
Enfant à besoins particuliers	Rechercher les adaptations possibles, associer les parents et mobiliser les partenaires compétents afin de favoriser un accueil inclusif.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Difficulté repérée dans le développement	Partager les observations avec les parents, accompagner leur compréhension et faciliter l'accès au CAMSPP ou aux professionnels adaptés.
Famille éloignée des dispositifs	Mieux faire connaître les ressources, développer l'aller-vers et s'appuyer sur les partenaires déjà en lien avec la famille.

Le diagnostic souligne le rôle des professionnels de la petite enfance dans l'observation du développement de l'enfant. L'orientation n'est efficace que si les parents sont associés et peuvent réellement accéder au partenaire proposé. Le lien avec le CAMSPP est à ce titre essentiel.

Sources : Diagnostic Petite enfance et parentalité ; Fiches actions CTG Petite enfance / Parentalité — insertion, accessibilité et repérage précoce.

1.4 Les familles au cœur de la vie de la crèche

Accueillir un enfant, c'est aussi construire une relation de confiance avec ses parents et reconnaître leur place tout au long de l'accueil.

INFORMER	PARTICIPER	ACCOMPAGNER
Premier contact • admission • familiarisation • transmissions quotidiennes • informations collectives et individuelles • outils de communication adaptés.	Temps conviviaux • ateliers parents-enfants • sorties • événements • participation à la vie de la structure • recueil des attentes et de la parole des familles.	Écoute • posture professionnelle respectueuse • soutien dans les questionnements • orientation vers les partenaires • actions de soutien à la parentalité.

Une relation construite au quotidien

Les échanges quotidiens constituent le premier espace de soutien à la parentalité. Ils permettent aux parents de partager les habitudes de leur enfant, leurs observations, leurs interrogations et leurs attentes. L'équipe veille à proposer une information compréhensible, à respecter les choix parentaux dans le cadre du projet de la structure et à orienter lorsque la demande dépasse son champ d'intervention.

Soutenir sans se substituer

Le soutien à la parentalité ne se limite pas aux situations de difficulté. Il vise à créer un environnement dans lequel chaque parent peut trouver de l'information, un espace d'échange, du soutien et, lorsque cela est nécessaire, un relais vers les ressources du territoire.

UN ENJEU À RENFORCER

Certaines familles restent peu visibles ou sollicitent peu les dispositifs existants. La crèche peut contribuer à mieux faire connaître le LAEP et les actions territoriales (Quinzaine des familles, Devenir parents, Rue aux enfants…), ainsi que la médiation familiale, l'accompagnement à domicile par les TISF et les autres ressources du réseau parentalité.

Sources : trame du projet social ; Diagnostic Petite enfance et parentalité — soutien à la parentalité.

1.5 Une crèche ouverte sur son territoire

Les besoins de l'enfant et de sa famille dépassent le cadre de la crèche : la qualité de l'accueil repose aussi sur la coopération avec les acteurs du territoire.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Santé, prévention et premières années

PMI : prévention, santé et accompagnement des familles.

Maternité et sages-femmes : information et orientation dès la grossesse et la naissance.

CAMSPP : évaluation et accompagnement précoce lorsque des besoins particuliers sont repérés.

Accueil, insertion et continuité des parcours

RPE / guichet unique : information et orientation vers les modes d'accueil.

Acteurs de l'emploi et de l'insertion : articulation entre solution d'accueil, formation et retour à l'emploi.

Écoles : préparation des transitions et continuité du parcours de l'enfant.

Culture, lien social et parentalité

Éveil culturel

Médiathèque, MJC et services culturels : découverte du livre, activités culturelles, ouverture à de nouveaux environnements.

Soutien aux parents

LAEP, réseau parentalité, centre social, services sociaux, médiation familiale, CAMSPP, ADOM 61 / TISF : écoute, soutien, répit, orientation et accompagnement.

Ouverture sociale

Associations et partenaires locaux : projets partagés, événements, actions intergénérationnelles ou de proximité selon les opportunités.

Un partenariat n'a de sens que s'il apporte quelque chose de concret à l'enfant ou à sa famille : une continuité, une compétence complémentaire, une ouverture ou un accès facilité à une ressource.

Sources : projet social précédent ; trame du nouveau projet ; Diagnostic Petite enfance et parentalité.

1.6 Grandir dans un environnement plus durable

Sans rechercher aujourd'hui un label, les équipes poursuivent une démarche environnementale concrète, intégrée aux pratiques quotidiennes et au projet pédagogique.

Des pratiques déjà ancrées au quotidien

Produits éco-certifiés

Les structures utilisent des produits d'entretien éco-certifiés afin de limiter l'impact des pratiques d'entretien sur l'environnement.

Tri & sensibilisation

Le tri sélectif fait partie du quotidien. Les enfants les plus grands sont progressivement associés à ces gestes et sensibilisés au tri.

Vaisselle durable

La vaisselle utilisée auprès des enfants est en inox ou en verre. Le plastique est limité conformément aux obligations applicables en restauration collective.

Gants de toilette lavables

Des gants de toilette lavables sont utilisés afin de limiter le recours aux consommables à usage unique.

Nettoyage vapeur en cuisine

Un nettoyeur vapeur est utilisé en cuisine et intégré aux pratiques d'entretien de cet espace.

Entretien des sols

Le nettoyage des sols est réalisé avec du matériel réutilisable, sans consommables jetables.

Cuisine sur place à la MPE

Les repas sont préparés sur place à la Maison de la Petite Enfance,

Liaison chaude

Saint-Sulpice et la micro-crèche sont livrées en liaison chaude par

Nature & extérieur

Les sorties extérieures deviennent un axe fort du projet :

Accusé de réception préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

et non plus livrés en barquettes par la cuisine de l'hôpital.	la cuisine centrale scolaire, elle-même engagée dans la réduction du plastique et des pratiques plus responsables.	permettre à l'enfant d'explorer son environnement, observer les saisons et découvrir la nature par l'expérience.

Une démarche engagée, sans labellisation. Les établissements avaient engagé une démarche en vue de l'obtention du label Écolo crèche. Un problème de calendrier n'a pas permis de bénéficier de la formation prévue et la reprise du parcours impliquerait désormais de financer à nouveau l'ensemble de la démarche. Le choix a donc été fait de ne pas poursuivre la labellisation, tout en conservant et en développant les principes déjà intégrés aux pratiques.

NOTRE CAP

Poursuivre une démarche concrète plutôt qu'une labellisation : maintenir les pratiques responsables déjà en place et donner une place centrale aux sorties extérieures afin que les enfants découvrent la nature au quotidien.

Éléments issus des pratiques actuelles des trois EAJE et des orientations du projet d'établissement.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

PARTIE 2 – LE PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

2.1 Nos valeurs éducatives communes

Les trois structures petite enfance partagent des valeurs éducatives communes qui constituent le socle de l'accueil proposé aux enfants et à leurs familles.
Nos pratiques s'appuient sur le respect de l'enfant, la bienveillance et la sécurité affective. Elles visent à proposer un accueil individualisé, respectueux du rythme, des besoins, des compétences et de la singularité de chaque enfant.

Les équipes accompagnent l'enfant dans le développement de son autonomie, en favorisant le jeu, la libre exploration, les découvertes et les expériences adaptées à son développement.
Elles veillent également à garantir l'égalité et l'inclusion, afin que chaque enfant puisse trouver sa place au sein de la collectivité, quelles que soient ses particularités ou celles de sa famille.

La relation avec les parents repose sur une démarche de coéducation, fondée sur l'écoute, le dialogue, la confiance et le respect de la place de chacun.
Enfin, les structures favorisent l'ouverture sur le monde, la culture, les rencontres et la nature, afin d'enrichir les expériences proposées aux jeunes enfants.

Ces valeurs s'inscrivent dans les dix principes de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et se déclinent concrètement dans les pratiques professionnelles présentées dans les chapitres suivants.

2.2 Accueillir l'enfant et sa famille

Le premier accueil

Le premier accueil constitue l'étape fondatrice du lien entre la famille, l'enfant et la structure. Il représente le point de départ d'une relation de confiance réciproque et d'un accompagnement serein. L'équipe pluridisciplinaire s'engage à recevoir chaque famille de manière individualisée, avec un sourire bienveillant et une écoute attentive, pour que le parent se sente pleinement considéré et jamais jugé.

Afin de sécuriser ce premier contact, l'accueil est travaillé en amont, dès la phase de pré-inscription et d'inscription. Cette préparation permet d'anticiper l'arrivée de l'enfant et de planifier une intégration sereine en section.

Lors des premiers rendez-vous, un temps d'échange approfondi est dédié au recueil complet des habitudes de vie de l'enfant : son rythme biologique, ses rituels d'endormissement (présence d'un doudou, d'une tétine…), ses habitudes alimentaires et ses modes de communication. Ce recueil minutieux garantit la continuité éducative entre la maison et la structure.

La familiarisation

Fruit d'une réflexion d'équipe approfondie, nos structures choisissent de distinguer la notion classique d'« **adaptation** » de celle, plus globale, de **« familiarisation »**. La familiarisation ne se résume pas à s'habituer à un lieu ; elle définit un temps progressif où l'enfant, ses parents et les professionnels apprennent à se connaître, à s'apprivoiser et à tisser des liens.

Ce processus repose sur des principes fondamentaux :

- **Une temporalité respectée :** Expliquer aux parents dès le départ que la familiarisation demande du temps et s'étale sur plusieurs semaines (environ 2). L'équipe veille à laisser à chaque famille le temps nécessaire pour franchir ces étapes sans précipitation.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

- **La place centrale du parent :** Durant les premiers jours, le parent est pleinement acteur. Il passe des temps conséquents au sein de la section avec son enfant, sans séparation. Sa présence active sécurise l'enfant qui peut explorer ce nouvel environnement sous son regard protecteur.
- **L'individualisation :** Le planning de familiarisation n'est pas rigide. Il est ajusté en continu en fonction de l'âge de l'enfant, de ses réactions, des observations de l'équipe et des contraintes professionnelles des parents.
- **La présence d'un repère professionnel :** Pour humaniser ce premier temps (particulièrement chez les bébés), l'accueil en section s'organise autour d'une professionnelle référente. Ce binôme privilégié permet de créer un lien fort en « tête-à-tête », avant que l'enfant ne s'ouvre naturellement aux autres membres de l'équipe. Pour les moyens et grands, l'intégration se fait d'abord au sein d'un groupe restreint d'enfants pour éviter la surstimulation.

Les séparations, les retrouvailles et les transmissions

Les premières séparations sont des étapes émotionnelles intenses pour l'enfant comme pour ses parents. Les professionnelles se montrent disponibles pour accueillir les larmes, les doutes et les inquiétudes, en mettant des mots sur les émotions de chacun afin de réassurer les familles.

Les parents sont encouragés à appeler la structure au cours de la journée s'ils en ressentent le besoin.

L'accueil du matin et la séparation : Chaque matin, l'adulte matérialise la séparation par des rituels rassurants (verbalisation des étapes de la journée, accompagnement à la fenêtre pour dire au revoir). La transition se fait en douceur, en prenant le temps mais sans éterniser le départ pour ne pas transmettre d'anxiété à l'enfant.

Les transmissions quotidiennes : Les échanges oraux et écrits (via les classeurs de transmissions) garantissent la transparence. Le soir, l'équipe partage de vrais retours sur le vécu de l'enfant : les données physiologiques (sommeil, repas), mais aussi l'humeur, les progrès et de petites anecdotes de jeu. Ces transmissions valorisent la journée de l'enfant et renforcent le partenariat de coéducation avec les parents.

Le départ de l'enfant : Le moment des retrouvailles est un espace de transition soigné. L'adulte se détache du groupe pour être totalement disponible pour la famille. L'enfant est pleinement impliqué dans ce rituel de départ, marquant la fin de sa journée en collectivité et le retour serein vers sa cellule familiale.

Le « Doudou » ou l'objet transitionnel

L'objet transitionnel peut occuper une place importante dans la **sécurité affective de l'enfant**. Il constitue un repère entre la maison et la crèche et contribue à maintenir une continuité lors des moments de séparation. Sa présence peut rassurer l'enfant et l'aider progressivement à investir son nouvel environnement. Cette fonction de lien entre la famille et la structure ressort également de la réflexion menée par l'équipe.

Chez les **tout-petits, y compris les bébés accueillis dès leurs premières semaines de vie**, les repères sensoriels familiers prennent une importance particulière. L'odeur de la maison ou de ses figures d'attachement portée par un tissu ou un objet familier peut participer à cette continuité sensorielle et affective. L'odeur fait d'ailleurs partie des caractéristiques importantes de l'objet investi par l'enfant et peut lui rappeler son environnement sécurisant.

Pour autant, tous les enfants n'investissent pas un doudou de la même manière et **le doudou n'est pas indispensable à tous les enfants**. L'équipe respecte donc les habitudes familiales et n'impose pas la présence d'un objet transitionnel lorsqu'un enfant n'en possède pas.

Un soutien qui ne remplace jamais l'adulte

Le doudou accompagne l'enfant, **mais il ne se substitue jamais à la présence, aux bras, aux paroles et au réconfort du professionnel**.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Lorsqu'un enfant pleure ou manifeste une émotion, le rôle de l'adulte est d'abord de chercher à comprendre ce qu'il exprime, de l'accueillir, de mettre des mots sur ce qu'il vit et de lui apporter une réponse adaptée. Le doudou peut venir **en soutien de cette relation**, mais il ne doit pas être proposé automatiquement comme réponse à chaque pleur ou difficulté. Cette distinction est également mise en avant par les professionnels de la petite enfance. Les objets transitionnels ne doivent pas être utilisés pour réprimer l'expression d'une émotion ou comme seul moyen de la réguler, **la régulation émotionnelle étant d'abord assurée par l'adulte**.

Un objet accessible selon les besoins de l'enfant

Chaque enfant entretient une relation singulière avec son doudou. Il peut le rechercher particulièrement lors de la séparation, de la sieste, en cas de fatigue, de tristesse ou lorsqu'il traverse une émotion difficile. Dans ces moments, le professionnel reste disponible, verbalise ce que vit l'enfant et lui permet d'accéder à son objet.

La réflexion menée par l'équipe a ainsi fait émerger la volonté de rendre **les doudous et autres objets transitionnels accessibles aux enfants**, notamment grâce à des espaces clairement identifiés, à leur hauteur et accessible librement. Cette orientation rejoint les recommandations nationales : les doudous doivent pouvoir être accessibles de façon autonome aux enfants qui en sont capables et être donnés aux plus petits lorsqu'ils en manifestent le besoin.

Libre accès ne signifie cependant pas utilisation permanente. L'enfant peut naturellement poser son doudou lorsqu'il se sent suffisamment sécurisé pour jouer, explorer, manger, sortir ou entrer en relation avec les autres. Cette prise de distance se construit progressivement et n'est pas imposée par l'adulte.



Le doudou **ne sera jamais utilisé comme moyen de chantage, de récompense ou de sanction,** au contraire, l'équipe accompagne l'enfant dans la construction progressive de sa sécurité intérieure.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

2.3 Respecter les besoins et le rythme de chaque enfant

Le sommeil : respecter le rythme et les besoins individuels

Le sommeil est un besoin physiologique fondamental, essentiel à la croissance, à l'équilibre nerveux et au développement global de l'enfant. L'équipe s'engage à respecter le rythme biologique de chacun, en essayant de ne pas imposer la sieste comme une contrainte collective.

L'aménagement des espaces de repos

Afin de concilier le sommeil avec les réalités de la collectivité, l'espace sommeil de chaque structure est organisé en plusieurs dortoirs distincts.

- **Chez les bébés**

Le choix du lit pour chaque enfant se fait de manière individualisée, en fonction de ses besoins spécifiques : emplacement plus ou moins sombre dans le dortoir, proximité immédiate du lieu de vie, ou zone isolée du bruit ambiant. Afin qu'il construise et garde des repères stables et rassurants, le lit est formellement attribué à l'enfant sur le long terme. Le couchage en dortoir se fait strictement à plat dos pour des raisons de sécurité. Les plus petits peuvent débuter leur sieste sur un tapis d'éveil ou dans un hamac enveloppant avant de rejoindre leur lit, le temps de se sécuriser auprès des adultes. Les interphones permettent de maintenir une vigilance sonore constante. **Si l'enfant dort emmailloté, sur le ventre ou s'il présente d'autres besoins spécifiques de couchage, il sera obligatoirement installé dans un lit aux abords directs de la section, sous le regard de l'équipe, et non dans le dortoir isolé.**

Le protocole de surveillance active : Les professionnels assurent une surveillance visuelle régulière et physique des enfants endormis. Des passages sont effectués dans les dortoirs **toutes les 10 minutes maximum**. Pour matérialiser cette vigilance, une feuille de suivi de sieste est affichée sur chaque porte concernée : chaque professionnel y note précisément l'heure de son passage et émarge.

- **Chez les moyens et grands**

L'évolution du couchage : Les lits sont rigoureusement adaptés à l'évolution psychomotrice et à l'autonomie grandissante de l'enfant. Le parcours de couchage progresse ainsi du lit à barreaux classique, vers le petit lit bas en bois, pour finir par la couchette basse adaptée qui permet aux enfants de se coucher et de se lever de manière totalement autonome.

Un environnement matériel adapté et contenant : Pour optimiser ce temps de repos, les structures disposent d'un équipement complet, pleinement installé et utilisé au quotidien : des postes CD adaptés pour diffuser des ambiances musicales douces, des livres lus par l'adulte à l'endormissement, des veilleuse et berceuses….

Le matériel de couchage individualisé : Les enfants disposent, selon leurs habitudes et s'ils le souhaitent, de gigoteuses ou de couvertures douces. Le couchage est toujours accompagné par leurs objets transitionnels personnels (doudous et tétines le cas échéant), laissés à leur entière disposition pour renforcer leur sécurité affective, ; donc leur apaisement et un endormissement plus serein.

Un climat serein avant et pendant l'endormissement

La transition vers le sommeil est un moment de séparation qui nécessite d'instaurer un climat de sécurité affective et de grande confiance. Avant le coucher, l'équipe élimine les activités stimulantes au profit d'activités calmes comme les histoires ou la relaxation. Les professionnels expliquent aux enfants ce qui va se passer (« *c'est l'heure de la sieste »*) et parlent doucement.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

L'ambiance est volontairement détendue : lumière tamisée, pénombre et utilisation d'une veilleuse si besoin. Les repères quotidiens de l'enfant sont scrupuleusement respectés, qu'il s'agisse du doudou, de la tétine ou de sa position préférée.

Le respect du silence est une priorité absolue et partagée par toute l'équipe : les professionnels veillent à chuchoter, à ne pas claquer les portes et à limiter les déplacements inutiles afin de protéger le repos des enfants.

L'accompagnement au sommeil et les alternatives

L'accompagnement repose sur une présence rassurante et une observation attentive. Une professionnelle reste présente dans le dortoir pendant toute la durée de l'endormissement. La professionnelle se rend disponible et se positionne à proximité de l'enfant afin de répondre à ses besoins de sécurité affective. Elle peut proposer, lorsque l'enfant en manifeste le besoin et dans le respect de ses signaux, une proximité physique adaptée, notamment par le bercement, le portage ou des gestes rassurants. Une attention particulière est portée aux conditions optimales : l'adulte vérifie que la couche est propre, les vêtements secs et procède à un lavage de nez si nécessaire avant le coucher.

Pour les enfants qui ne dorment pas ou ne dorment plus, des alternatives concrètes sont proposées pour respecter leur besoin de repos :

- → **Un coucher différé** si l'enfant ne montre aucun signe de fatigue (grognon, frottement d'yeux) lors du départ collectif du groupe.
- → **L'installation d'un matelas** directement en section ou dans un coin calme pour permettre un temps de repos et de détente sans obligation de dormir.
- → **La mise en place d'activités calmes** encadrées par une professionnelle disponible.

Des réveils doux et individualisés

Le réveil est une étape fragile qui demande de la progressivité. L'équipe s'engage à proposer des réveils doux et individualisés, en laissant l'enfant émerger à son propre rythme. L'adulte reste à portée de regard pour rassurer l'enfant à son réveil ou lui permettre de se rendormir sereinement s'il en a encore besoin. Un enfant calme et réveillé n'est pas levé systématiquement s'il se sent bien dans son lit, sauf s'il risque de gêner ses camarades.

Harmonisation des pratiques et lien avec les familles

Les professionnelles veillent à maintenir des pratiques cohérentes et harmonisées autour du sommeil, tout en tenant compte des besoins individuels de chaque enfant. Cette continuité dans l'accompagnement contribue à offrir aux tout-petits des repères stables et sécurisants.

Le dialogue avec les parents est continu. L'équipe écoute les habitudes familiales, rassure et conseille les familles en cas d'inquiétude. Si des difficultés majeures et récurrentes de sommeil persistent, l'équipe adopte un rôle de prévention en orientant, de manière bienveillante, les parents vers des professionnels de santé spécialisés. Cette approche harmonisée apporte de la sérénité et une sécurité affective renforcée pour les enfants et leurs familles, permettant une meilleure gestion des émotions et un climat général plus calme.

L'alimentation

L'alimentation occupe une place importante dans le développement du jeune enfant. Elle répond à un besoin physiologique fondamental, mais constitue également un temps de **plaisir, de relation, de socialisation et d'apprentissage**.

L'équipe souhaite accompagner chaque enfant vers une relation positive et sereine avec l'alimentation, en respectant son développement, son rythme, son appétit, ses sensations alimentaires, ses goûts et sa capacité à faire progressivement ses propres choix.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Notre posture professionnelle repose sur des principes communs : **proposer sans obliger, respecter les refus, favoriser le plaisir de manger et considérer le repas comme un temps éducatif et relationnel plutôt que comme un objectif de quantité consommée.**

L'organisation des repas

Le repas est pensé comme un moment convivial, calme et sécurisant. L'organisation est adaptée à l'âge, au développement et aux capacités des enfants. Pour les plus jeunes, le repas constitue notamment un temps privilégié de relation individuelle avec l'adulte. Progressivement, l'enfant rejoint des temps de repas davantage collectifs.

Les repas sont organisés, autant que possible, en petits groupes, permettant de limiter le bruit, l'attente et les sollicitations et de favoriser la disponibilité de l'adulte. Cette organisation en petits groupes fait partie des conditions identifiées par l'équipe pour favoriser un repas serein.

Les professionnelles veillent à rester disponibles auprès des enfants. Elles limitent autant que possible leurs déplacements et les échanges entre adultes qui ne concernent pas directement l'accompagnement du groupe.

Les aliments proposés sont nommés et les échanges autour de ce que l'enfant voit, sent, touche et mange sont encouragés. Lorsque cela est possible, les professionnelles épluchent et découpent les fruits en présence des enfants. Cette pratique leur permet d'observer l'aliment dans sa forme initiale puis de découvrir sa transformation, de le toucher, de le sentir et de l'associer à son nom. Elle favorise ainsi la découverte sensorielle, la curiosité et la familiarisation avec les aliments.

Pour les enfants qui mangent sur un plateau, les différents aliments sont présentés de manière à pouvoir être identifiés. L'enfant peut choisir l'ordre dans lequel il souhaite les découvrir ou les manger. Le plateau repas, déjà utilisé dans la structure, est une pratique que l'équipe souhaite conserver.





L'adulte peut également goûter les aliments avec les enfants. Il adopte alors une posture positive, sans chercher à convaincre l'enfant de manger. L'adulte constitue un modèle : le voir manger peut susciter l'envie de découvrir par imitation.

Une installation confortable et sécurisante

Une attention particulière est portée à l'installation des bébés et des enfants afin de favoriser leur confort, leur sécurité et leur disponibilité pendant les différents temps de la journée, notamment lors des repas et des activités à table. Le mobilier est choisi et adapté à leur taille et à leur développement. Lorsqu'un enfant est installé en position assise, il est recherché une posture stable et confortable, avec le dos correctement soutenu et les pieds en appui sur le sol ou sur un repose-pied adapté, afin d'éviter qu'ils restent dans le vide. Cette installation favorise une meilleure stabilité corporelle et permet à l'enfant d'être davantage disponible pour manger, manipuler, jouer et échanger. Pour les bébés, l'installation est adaptée à leurs acquisitions motrices et respecte leur développement, sans les placer dans une position qu'ils ne maîtrisent pas encore seuls.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Le respect de l'appétit, du rythme et des besoins

Chaque enfant possède ses propres besoins et son propre rythme. Son appétit peut varier d'un jour à l'autre, mais également au cours d'une même journée, en fonction notamment de sa fatigue, de son activité, de ses goûts ou de son état général.

L'équipe observe et respecte autant que possible les signes de faim et de satiété. L'enfant n'est pas forcé à manger, à goûter ou à terminer son repas. L'adulte propose, accompagne, encourage et verbalise, sans instaurer de rapport de force autour de l'alimentation. Le refus d'un aliment ou un faible appétit sont accueillis avec sérénité et ne sont pas dramatisés.

Une attention particulière est également portée aux quantités proposées. L'équipe souhaite poursuivre son travail afin de proposer des portions adaptées aux besoins réels de l'enfant, avec la possibilité de réajuster selon son appétit.

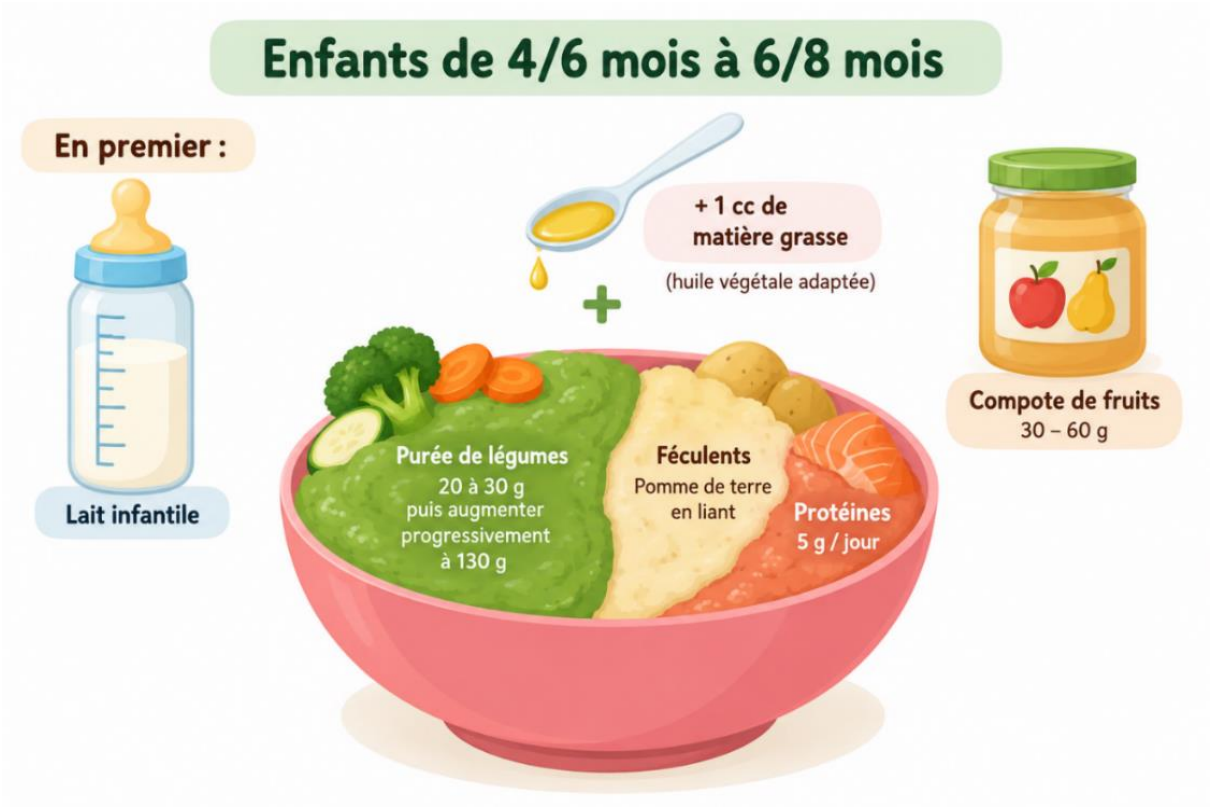
Chez le nourrisson, le rythme individuel est particulièrement respecté. Les professionnelles s'appuient sur les transmissions familiales et sur l'observation de l'enfant afin d'identifier ses manifestations de faim, de satiété et de fatigue plutôt que de répondre uniquement à des horaires prédéterminés.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

De 4/6 mois à 6/8 mois :

La diversification alimentaire est accompagnée progressivement, en lien avec les familles et dans le respect du rythme de chaque enfant. Les aliments sont **d'abord introduits à la maison** par les parents avant d'être proposés au sein de la crèche. **Le lait reste une alimentation importante** tandis que les légumes, fruits, féculents et protéines sont introduits progressivement. Les quantités proposées évoluent selon l'appétit et les besoins de l'enfant.



De 6/8 mois à 1 an

L'alimentation se diversifie progressivement et les quantités évoluent avec les besoins de l'enfant. De nouvelles textures et saveurs lui sont proposées afin de favoriser la découverte et le plaisir de manger. L'eau est proposée au cours des repas et l'enfant est progressivement encouragé à participer davantage à son alimentation, tout en respectant ses signes de faim et de satiété.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

De 12 mois à 2 ans :

L'enfant découvre une alimentation de plus en plus variée et se rapproche progressivement des repas proposés aux plus grands. Fruits, légumes, féculents, protéines et produits laitiers participent à la diversité alimentaire. **L'adulte accompagne l'enfant dans ses découvertes et favorise son autonomie** : toucher, sentir, goûter, utiliser ses couverts et manger progressivement seul, toujours à son rythme.



De 2 à 3 ans :

À cet âge, l'enfant devient de plus en plus autonome pendant le repas et affirme également davantage ses goûts et ses préférences. Une alimentation variée lui est proposée, avec des quantités adaptées à ses besoins et à son appétit. **Le refus d'un aliment est respecté : l'adulte peut proposer à nouveau et encourager la découverte, mais ne contraint pas l'enfant à goûter ou à terminer son assiette.**



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

À retenir pour l'ensemble de ces repères : les quantités indiquées sur les illustrations, issues des repères du PNNS 4, sont **indicatives**. Elles constituent des repères pour les professionnels et ne sont pas des objectifs que chaque enfant doit atteindre. L'observation de l'enfant, de son appétit, de son développement et de ses sensations alimentaires reste prioritaire.

L'autonomie : rendre l'enfant acteur de son repas

Le repas est également un espace d'expérimentation et d'acquisition progressive de l'autonomie.
En fonction de son âge, de son développement et de ses capacités, l'enfant est encouragé à participer aux différents moments qui entourent le repas : se laver les mains, s'installer, participer à la distribution, manipuler les aliments, utiliser progressivement ses couverts ou encore se servir lorsque l'organisation le permet.

L'enfant est libre d'expérimenter. Il peut toucher les aliments, manger avec ses doigts, essayer d'utiliser sa cuillère ou alterner entre ses propres tentatives et l'aide de l'adulte. Ces expériences lui permettent de développer progressivement ses compétences, à son rythme.

L'adulte veille à **ne pas faire systématiquement à la place de l'enfant**. Il observe ses capacités, lui laisse le temps d'essayer et intervient lorsque l'enfant en manifeste le besoin. Il encourage ses initiatives et valorise ses découvertes sans rechercher de performance.

À la fin du repas, les enfants sont également acteurs du rangement. Ils débarrassent eux-mêmes leur plateau, leur verre et leurs couverts et les déposent dans des bannettes prévues à cet effet. Des repères visuels représentant les différents objets les aident à identifier l'endroit où chacun doit être déposé. Cette organisation leur permet de participer activement tout en facilitant leur compréhension et leur autonomie.

Les soins qui suivent le repas participent à cette même démarche. Chaque enfant dispose d'un gant préalablement humidifié afin de pouvoir se nettoyer le visage de manière autonome, avec l'accompagnement de l'adulte si nécessaire. Il dépose ensuite lui-même son gant et son bavoir dans la bannette prévue à cet effet dans la salle de repas.

Ces gestes simples du quotidien permettent à l'enfant de **faire seul, de prendre des initiatives, de se repérer dans une organisation collective et de développer progressivement sa confiance en ses capacités**. L'adulte reste disponible pour accompagner, soutenir et valoriser l'enfant tout au long de ces apprentissages.

La découverte alimentaire

Découvrir un aliment ne signifie pas nécessairement le manger. L'enfant peut avoir besoin de **regarder, toucher, sentir, manipuler ou rencontrer plusieurs fois un aliment** avant d'accepter éventuellement de le goûter.
L'équipe respecte cette progression. Un aliment refusé peut être proposé à nouveau ultérieurement, sans pression. Le refus de l'enfant est entendu et respecté. L'adulte accompagne la découverte avec bienveillance, sans faire du fait de goûter un objectif en soi.

La découverte alimentaire se poursuit **au-delà du temps du repas**. Les ateliers cuisine, le potager, la récolte et la manipulation des fruits et légumes, la semaine du goût, les pique-niques, les anniversaires ou d'autres événements sont autant d'occasions de découvrir les aliments autrement et d'explorer leurs **couleurs, formes, textures, odeurs et saveurs**.

La diversification alimentaire et l'introduction de nouveaux aliments sont réalisées en lien étroit avec les familles. Les échanges permettent de connaître les aliments déjà introduits, les textures proposées et les habitudes de l'enfant afin d'assurer une continuité entre la maison et la structure.

Les régimes particuliers

Les habitudes alimentaires familiales sont accueillies avec écoute et respect. Les familles sont invitées à transmettre à l'équipe les informations nécessaires concernant les habitudes alimentaires de leur enfant. Les

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

professionnels recherchent, dans la mesure du possible et dans le cadre du fonctionnement de la collectivité, une continuité entre les pratiques familiales et celles de la structure.

Le dialogue avec les parents permet d'éviter les comparaisons et les jugements. Un enfant peut avoir un comportement alimentaire différent à la maison et à la crèche. Ces différences sont accueillies sans dramatisation.

La réflexion de l'équipe souligne justement l'importance des échanges avec les familles, de l'adaptation des pratiques et de la cohérence entre les adultes qui accompagnent l'enfant.

L'allaitement maternel et les biberons

La structure accompagne les familles qui souhaitent **poursuivre l'allaitement maternel après l'entrée en crèche**. Cette continuité est favorisée dans le respect du choix des familles, des besoins de l'enfant et des règles d'hygiène et de sécurité.

Le lait maternel peut être apporté par la famille dans le respect des modalités définies par la structure concernant **le recueil, l'identification, le transport, la conservation et l'utilisation du lait**. Ces modalités sont expliquées aux familles afin de garantir la qualité du lait et le respect de la chaîne du froid.

L'organisation est réfléchie avec les parents afin de **respecter autant que possible le rythme du bébé** et de favoriser une continuité entre la maison et la crèche. Les échanges avec la famille permettent notamment de mieux connaître les habitudes de l'enfant et d'adapter progressivement son accueil en collectivité.

Pour les enfants nourris au biberon, qu'il s'agisse de lait maternel ou de lait infantile, **le repas reste avant tout un temps de relation individualisée**.



Les modalités concernant **la fourniture du lait infantile, des laits spécifiques et des biberons** sont précisées aux familles selon l'organisation définie par la structure.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

L'équipe veille ainsi à faire du temps du biberon un moment **sécurisant, individualisé et respectueux des besoins de chaque enfant**, tout en soutenant les choix des familles concernant l'alimentation de leur bébé.

Une continuité avec les familles

Les parents sont les premiers interlocuteurs concernant les habitudes alimentaires de leur enfant. Les transmissions quotidiennes permettent d'échanger sur son appétit, ses découvertes, ses refus éventuels ou l'évolution des textures. Il ne s'agit pas uniquement de transmettre « ce qu'il a mangé » ou « combien il a mangé », mais également la manière dont l'enfant a vécu son repas : son plaisir, ses découvertes, son autonomie et ses éventuelles difficultés.

L'équipe souhaite également développer des temps partagés autour de l'alimentation avec les familles, notamment en les associant ponctuellement à des repas, ateliers ou projets. Cette proposition est directement issue de la réflexion collective menée par les professionnelles.

L'hygiène et les soins

Les temps de soins font pleinement partie de l'accompagnement quotidien de l'enfant. Au-delà de leur fonction d'hygiène, ils constituent des **moments privilégiés de relation, d'échange et d'attention individualisée**.

L'équipe veille à ce qu'ils soient vécus dans un climat rassurant et sécurisant, en respectant le rythme, les besoins, l'intimité et les réactions de chaque enfant. La posture professionnelle repose notamment sur la verbalisation, l'observation, l'adaptation individuelle et la participation progressive de l'enfant. Ces principes correspondent aux éléments identifiés par les professionnelles lors de la réflexion menée en équipe.

Le change

Le change est envisagé comme un **temps de soin mais aussi de relation individualisée**. L'adulte se rend disponible, échange avec l'enfant et verbalise les gestes qu'il réalise. L'enfant est prévenu de ce qui va se passer afin qu'il puisse anticiper le soin et y prendre part selon ses possibilités.

Les changes sont réalisés tout au long de la journée **en fonction des besoins de chaque enfant**. Le professionnel reste attentif à ses manifestations verbales et non verbales et adapte son accompagnement.

Lorsqu'un enfant manifeste une appréhension, une opposition ou un inconfort, l'adulte prend le temps d'observer ses réactions, de mettre des mots sur la situation et de le rassurer. Il adapte sa posture, **propose sans forcer** et peut, lorsque la situation le permet, reporter le soin.

Le change ne se limite ainsi pas à une succession de gestes techniques : il constitue un temps où l'enfant peut se sentir écouté, respecté et sécurisé.

Le respect de l'intimité

Le respect du corps, de la pudeur et de l'intimité de l'enfant constitue un principe essentiel lors des soins. L'équipe veille à préserver son intimité et à adopter une attitude respectueuse et bienveillante.

La disponibilité de l'adulte, le temps individualisé, la communication avec l'enfant ainsi que le respect de sa pudeur font partie des éléments identifiés par l'équipe comme indispensables à un change respectueux et sécurisant.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

En grandissant, l'enfant peut manifester davantage son besoin d'intimité. Le professionnel reste attentif à ces manifestations et adapte sa posture et son accompagnement tout en assurant la sécurité de l'enfant.

La participation de l'enfant

L'enfant est progressivement invité à **participer aux soins qui le concernent**, en fonction de son développement, de ses capacités et de son envie.

Il peut, par exemple, participer à l'habillage et au déshabillage, monter sur le plan de change lorsque l'aménagement le permet, enlever certains vêtements, exprimer ses besoins ou réaliser progressivement certains gestes seul.

L'objectif n'est pas de faire à la place de l'enfant ni de rechercher une autonomie précoce, mais de **lui permettre d'essayer, de participer et de faire progressivement par lui-même**, tout en bénéficiant de l'accompagnement sécurisant de l'adulte.



L'acquisition de la continence

L'acquisition de la continence est envisagée comme un **processus progressif lié au développement et à la maturation propres à chaque enfant**. Elle ne peut être ni anticipée ni imposée. L'équipe adopte une posture d'observation afin de repérer les signes montrant que l'enfant est prêt à s'engager dans cette nouvelle étape.

Le pot ou les toilettes adaptées peuvent être proposés à l'enfant en fonction de ses besoins, de son intérêt et des habitudes mises progressivement en place. L'adulte accompagne et encourage ses initiatives tout en respectant son rythme et ses refus.

Afin de favoriser son autonomie au cours de cette période, **des couches-culottes peuvent être proposées au sein de la crèche aux enfants qui débutent l'acquisition de la continence**. Plus faciles à retirer et à remettre, elles permettent à l'enfant de participer davantage et facilitent notamment l'accès autonome au pot ou aux toilettes. Leur utilisation est adaptée aux besoins et à l'évolution de chaque enfant et réfléchie en lien avec sa famille.

Les « accidents » font partie intégrante de cette acquisition. Ils sont accueillis avec **bienveillance, sans jugement, sans pression et sans mise en échec de l'enfant**. L'adulte accompagne l'enfant dans le soin nécessaire et continue à lui témoigner sa confiance.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Une continuité avec les familles

L'accompagnement vers la continence se construit également **en partenariat avec les familles**. Les échanges permettent de partager les observations, de connaître les habitudes de l'enfant à la maison et de rechercher une continuité entre les différents lieux de vie.

Lorsque les pratiques ou les attentes diffèrent entre la maison et la crèche, le dialogue permet d'expliquer les observations de chacun et de rechercher ensemble un accompagnement respectueux du rythme de maturation de l'enfant. Cette recherche de cohérence éducative et cet accompagnement progressif sans contrainte font partie des orientations exprimées par l'équipe.

La réflexion collective a notamment fait émerger la volonté de **renforcer la communication avec les familles, d'harmoniser les pratiques professionnelles et d'individualiser davantage les accompagnements**.

Ainsi, dans les temps de change, de soins et dans l'accompagnement vers la continence, la posture commune de l'équipe peut se résumer par quelques principes essentiels : **observer avant d'agir, verbaliser les gestes, respecter le corps et l'intimité de l'enfant, proposer sans forcer, favoriser sa participation et l'accompagner progressivement vers l'autonomie, à son propre rythme.**

2.4 Favoriser l'éveil et le développement de l'enfant

Aménagement des espaces

Élément essentiel du projet pédagogique, l'aménagement de l'espace participe directement au bien-être, à la sécurité affective, à l'autonomie et au développement global de l'enfant. L'équipe veille à proposer des environnements sécurisés, stimulants, évolutifs et adaptés aux besoins des enfants accueillis. Leur organisation favorise la libre circulation, l'exploration, les initiatives et la diversité des expériences de jeu, tout en permettant à chacun d'évoluer à son rythme.

Différents espaces sont aménagés afin de répondre aux besoins observés :

- → **Espaces moteurs :** pour bouger, expérimenter ses capacités corporelles et développer la marche et l'équilibre.
- → **Espaces de jeux symboliques :** pour imiter, faire semblant et extérioriser ses émotions (coin poupée, cuisine, garage...).
- → **Espaces de manipulation et construction :** pour développer la motricité fine et la logique.
- → **Espaces de découvertes sensorielles et culturelles :** pour manipuler des textures, écouter des sons, manipuler des livres.
- → **Espaces calmes :** pour se reposer, s'isoler momentanément ou observer en toute sérénité.

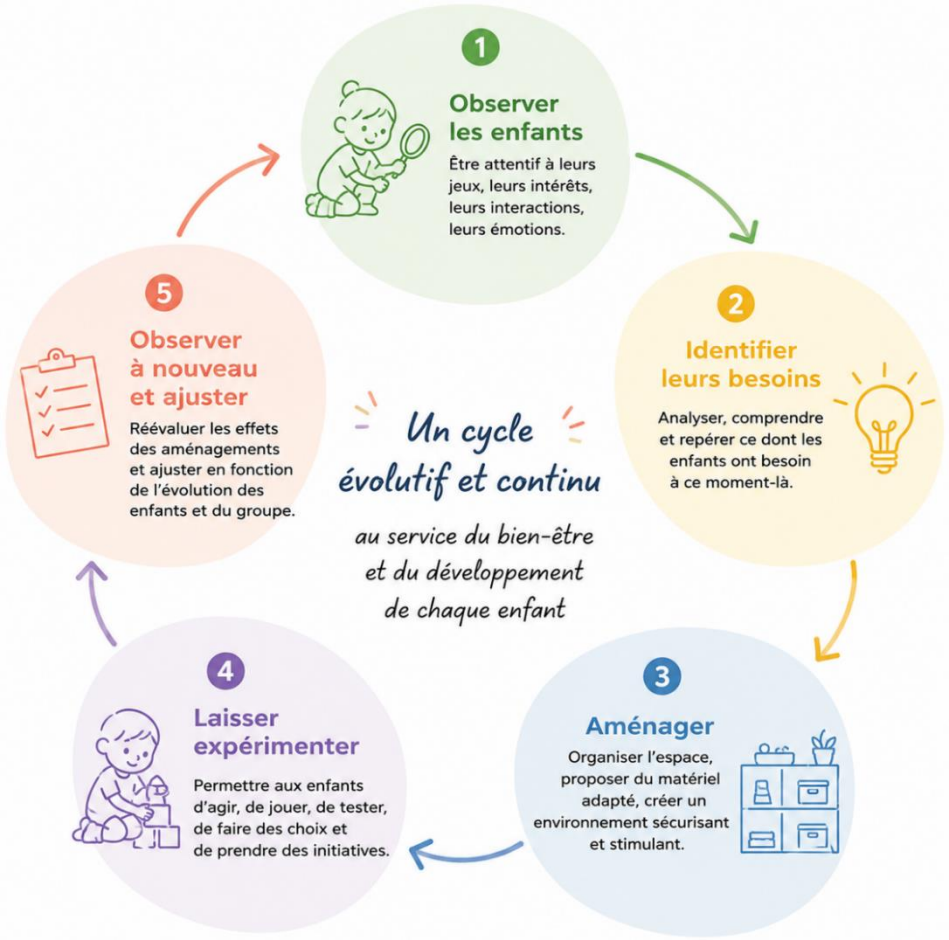
L'aménagement est pensé de manière à rendre le matériel accessible afin de permettre à l'enfant d'agir autant que possible par lui-même, limitant ainsi les interventions inutiles de l'adulte.

Un aménagement évolutif fondé sur l'observation

L'équipe s'appuie sur l'observation quotidienne des enfants afin d'évaluer la pertinence des espaces proposés et de les faire évoluer en fonction de l'âge, du développement, des centres d'intérêt et de la dynamique du groupe.
L'espace n'est donc pas figé. Certains aménagements ou matériels peuvent être déplacés, renouvelés ou proposés en rotation afin de maintenir l'intérêt des enfants. En complément de l'aménagement permanent des sections, des caisses de jeux thématiques sont proposées ponctuellement (jeux aimantés, activités d'enfilage, ou caisses de manipulation composées de contenants de récupération sécurisés).

Ces propositions permettent de renouveler les expériences et de stimuler l'imagination, sans surcharger visuellement les espaces.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026



Toutefois, cette évolution préserve des repères suffisamment stables et sécurisants. Les changements importants sont pensés en équipe et accompagnés auprès des enfants.

Chez les bébés notamment, l'aménagement est régulièrement réévalué pour respecter les étapes de la motricité libre et permettre l'exploration au sol en toute sécurité.

De la motricité libre vers la marche

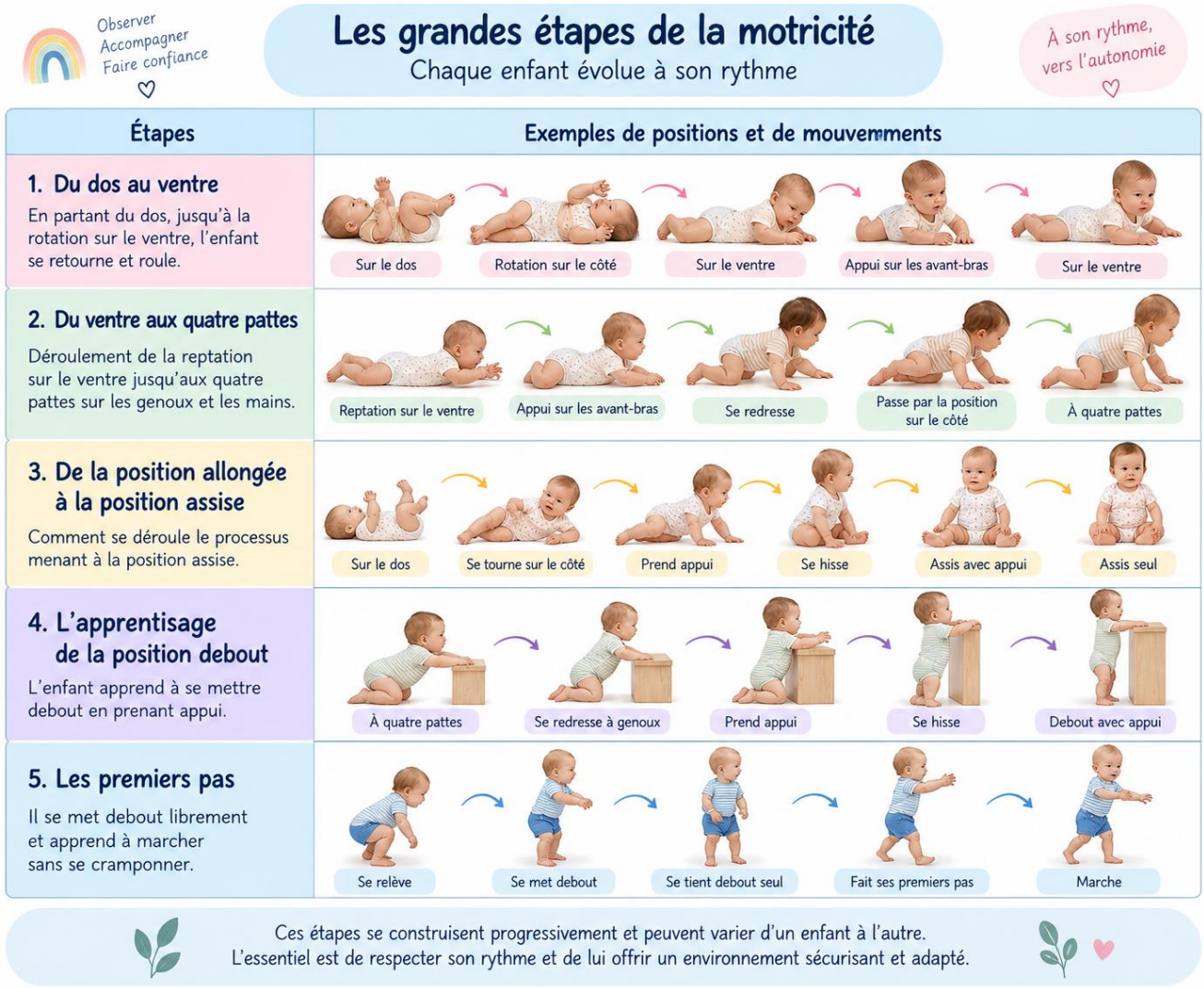
L'enfant construit progressivement ses compétences motrices à travers ses propres expériences. Du retournement aux déplacements au sol, puis à la position assise, à la station debout et enfin à la marche, **chaque acquisition se construit à son rythme**.

Dans une démarche de motricité libre, l'adulte n'installe pas l'enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas encore par lui-même. **Par exemple, au sein de la crèche, un enfant qui ne sait pas encore s'asseoir seul n'est pas installé en position assise.** Il est placé dans une position qu'il maîtrise et à partir de laquelle il peut bouger, expérimenter et découvrir progressivement de nouvelles possibilités motrices.

L'environnement est pensé et aménagé afin d'offrir à l'enfant **des possibilités d'exploration adaptées à son développement**. Le professionnel observe, sécurise et accompagne, sans faire à la place de l'enfant ni chercher à accélérer ses acquisitions. Il reste disponible et attentif afin d'ajuster ses propositions aux capacités, aux besoins et aux intérêts de chacun.

L'objectif n'est pas d'apprendre à l'enfant à s'asseoir, se mettre debout ou marcher, mais de lui offrir les conditions lui permettant de découvrir et d'acquérir progressivement ces compétences par lui-même.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026



L'accompagnement par la psychomotricienne

Une **psychomotricienne intervient régulièrement au sein des différentes sections**. Par ses observations et ses échanges avec les professionnelles, elle accompagne les équipes dans leur réflexion autour du développement psychomoteur et de l'évolution de chaque enfant.

Son intervention permet de croiser les regards, de questionner les pratiques et **d'adapter les propositions, les espaces et le matériel aux besoins observés chez les enfants**. Elle constitue ainsi une personne ressource pour les équipes dans l'accompagnement du développement moteur.

Une intervention sur deux se déroule **en soirée auprès des familles et de leurs bébés**. Ces temps permettent aux parents d'échanger avec la psychomotricienne, d'observer leur enfant et d'être accompagnés autour de leurs questionnements concernant son développement et ses acquisitions motrices.

Ces interventions participent à créer une **continuité entre la crèche et la famille**, autour d'un principe commun : **observer l'enfant, respecter son rythme, lui faire confiance et lui permettre d'expérimenter par lui-même.**

L'adulte au sein de l'espace : une posture de « phare »

L'adulte fait pleinement partie de l'aménagement de l'espace. Sa présence constitue un repère sécurisant, à la manière d'un « phare », vers lequel l'enfant peut se tourner ou revenir tout en poursuivant librement ses explorations.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Le positionnement des professionnels est réfléchi afin d'assurer une présence disponible, attentive et sécurisante, dans une posture davantage centrée sur « être là avec bienveillance » que sur « faire à la place de ». L'aménagement permet ainsi à l'enfant d'expérimenter, de faire des choix, d'entrer en relation avec les autres, tout en sachant qu'un adulte reste disponible au besoin.



Des espaces au service du bien-être collectif

La diversification des espaces permet à chaque enfant de trouver un environnement correspondant à son besoin du moment : se dépenser, explorer, manipuler, jouer avec les autres ou retrouver le calme.

Cette organisation contribue à prévenir les situations de tension, de conflit, d'ennui ou d'agitation en offrant une meilleure répartition des enfants dans l'espace. Le travail d'équipe occupe une place centrale dans cette démarche : les observations et réflexions partagées maintiennent une cohérence globale au service de notre projet éducatif.

Expérimentations et activités proposées

Les activités ne sont jamais imposées mais proposées comme des invitations à explorer où l'enfant participe de façon volontaire, libre et spontanée. L'équipe met en place des ateliers qui naissent de l'observation quotidienne afin de répondre aux besoins réels du groupe sans jamais sur-stimuler l'enfant. L'adulte ne recherche pas un résultat, il valorise le processus, le tâtonnement expérimental et le plaisir de faire.

Pour les moyens/grands, le choix institutionnel d'un **fonctionnement en multi-âges** (répartis sur deux sections) offre des avantages relationnels majeurs :

→ Les plus petits progressent par imitation en voyant évoluer les plus grands.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

→ Les grands se responsabilisent, se valorisent et développent leur estime de soi.
→ Les interactions se diversifient et l'agressivité diminue au sein du groupe.
→ L'accueil des enfants porteurs de handicap est facilité, chacun évoluant à son rythme sans la contrainte d'un changement de groupe strict.

Créativité, éveil artistique et culturel

L'éveil artistique permet à l'enfant d'exprimer librement ses émotions et son imaginaire. L'équipe propose chaque jour des activités variées : peinture au doigt, argile, manipulation d'eau, de sable, collages ou textures diverses. Ces ateliers permettent à l'enfant de découvrir la matière, de laisser sa propre trace et de développer sa motricité fine.

Pour faire vivre ces projets culturels, les structures s'adaptent selon les opportunités :

→ **Soit en s'inscrivant dans le dispositif régional BABIL :** pour accueillir un artiste en résidence (musicien, plasticien, comédien) qui vient partager des moments de création avec les enfants.
→ **Soit en gérant le projet elles-mêmes :** l'équipe conçoit et anime alors directement ses propres ateliers artistiques, en s'appuyant sur ses compétences et sur les ressources locales.

Dans les deux cas, l'accent est mis sur le plaisir de la découverte, l'observation et la liberté d'exploration des tout-petits, sans aucune obligation de résultat.

Livres et langage

Le livre est un médiateur essentiel de la sécurité affective, du développement cognitif et de l'accès à l'imaginaire. Les livres sont lus par les professionnelles tous au long de la journée mais également par un conteur de la médiathèque de l'Aigle qui vient dans les structures.
Pour que la parole prenne tout son sens, l'équipe s'engage dans des pratiques de communication bienveillantes et individualisées :

- **Bannissement du « on » collectif :** Les professionnels s'adressent directement à l'enfant en utilisant le « je » et le « tu » (*« Je vais te coucher »* plutôt que *« On va aller dormir »*), le reconnaissant ainsi comme un être différencié.
- **Valorisation de l'identité :** L'usage des diminutifs ou surnoms est évité afin de respecter le prénom de l'enfant choisi par ses parents, marqueur premier de son individualité.
- **Temps de lecture individuels :** En complément des lectures de groupe, l'adulte s'isole régulièrement avec un enfant pour lui lire une histoire ou lui présenter un imagier, favorisant ainsi une véritable entrée dans le langage et l'échange.

Musique

L'éveil musical s'invite quotidiennement à travers des moments rythmés, des comptines et des jeux de doigts. L'écoute de musiques variées et la manipulation de petits instruments (hochets sonores, jeux musicaux) permettent aux enfants d'investir leur schéma corporel, d'exercer leur sens de l'écoute et de s'apaiser lors des temps de transition.

Pour enrichir ces découvertes sonores, un intervenant médiateur musical peut également intervenir de temps en temps ou à l'année, en fonction des projets d'éveil spécifiques de chaque structure.

Médiation animale

La médiation animale est un projet qui a déjà été mis en place au sein de la structure et qui a rencontré un réel intérêt auprès des enfants. Ces temps de rencontre avec l'animal favorisent notamment l'éveil sensoriel, les interactions, l'expression des émotions, la confiance en soi et le respect du vivant.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Nature et extérieur

Les jeux extérieurs sont cruciaux et investis quotidiennement tout au long de l'année (sauf intempéries majeures). Qu'il s'agisse des terrasses, des jardins de sections ou des espaces de verdure environnants, le grand air permet aux enfants de s'oxygéner et de libérer leur énergie collective.



Chaque structure du CIAS fait vivre cette ouverture sur la nature à travers son propre environnement :

- À la Maison de la Petite Enfance (MPE) : les enfants investissent le jardin potager mis en place au sein de la structure. Ils participent activement à la cueillette et à la manipulation des fruits et légumes.
- À la crèche de Saint-Sulpice-sur-Risle : l'équipe privilégie des sorties extérieures régulières au bord de la Risle, offrant aux enfants un cadre naturel unique d'observation et de promenade.
- À la micro-crèche (Les Archers) : l'accent est mis sur les sorties régulières au parc de proximité pour courir et explorer l'extérieur hors des murs de la structure.

Sorties, partenariats et passerelles

Découvrir l'environnement au-delà de la structure :
Les sorties à l'extérieur de la structure permettent aux enfants de découvrir progressivement leur environnement proche et d'élargir leurs repères au-delà de leur lieu d'accueil habituel. Elles constituent de véritables temps d'éveil, de découverte, de socialisation et d'ouverture sur le territoire.

Les enfants peuvent notamment se rendre à la Médiathèque des Tanneurs pour participer à des temps autour des livres, des contes, des raconte-tapis ou des marionnettes, ainsi qu'à la Ludothèque intercommunale pour

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

découvrir d'autres espaces de jeu. En complément de ces sorties, un conteur intervient une fois par mois au sein des structures, afin de proposer des temps autour de l'imaginaire et du langage à l'ensemble des enfants.

Les enfants sont également amenés à participer à différents temps forts du territoire, tels que la Semaine du Goût ou la Quinzaine des familles, qui permettent de diversifier les expériences et de favoriser les rencontres.

L'ouverture vers l'extérieur passe aussi par des rencontres intergénérationnelles avec les résidents des EHPAD du territoire. Ces temps partagés permettent aux enfants de découvrir d'autres générations, de créer du lien et de vivre des expériences relationnelles différentes de celles rencontrées au quotidien dans la structure.

Un partenariat est également développé avec la classe de Toute Petite Section (TPS) afin de favoriser les rencontres entre les enfants. Des temps d'échange et des ateliers communs sont proposés, permettant de partager des expériences.

Lorsque cela est nécessaire, l'utilisation ponctuelle d'un minibus facilite l'accès à certains lieux et permet de diversifier les sorties proposées aux enfants.

2.5 Accompagner l'enfant vers l'autonomie

L'autonomie se construit progressivement, au fil des expériences vécues par l'enfant. **Chaque enfant évolue à son propre rythme**, en fonction de son développement, de sa personnalité, de ses compétences et de ses expériences.

Au sein de la crèche, accompagner l'enfant vers l'autonomie ne signifie pas lui demander de « faire seul » le plus tôt possible. Il s'agit de **lui permettre de participer, d'essayer, de choisir et d'expérimenter**, dans un environnement sécurisant et avec la présence disponible et rassurante de l'adulte.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté d'offrir à chaque enfant un accueil individualisé, respectueux de son développement et de sa singularité.

La liberté de choix

Dans la mesure du possible et dans un cadre adapté à son âge, l'enfant est amené à **faire des choix dans sa vie quotidienne** : choisir un jeu ou un livre, participer ou simplement observer une proposition, choisir l'espace dans lequel il souhaite évoluer ou encore exprimer ses préférences au moment du repas.

L'adulte propose sans imposer lorsque la situation le permet. Ces possibilités de choix permettent à l'enfant de prendre progressivement conscience de ses envies, de ses besoins et de sa capacité à agir sur son environnement.

Cette liberté s'inscrit néanmoins dans **un cadre sécurisant**, avec des limites adaptées et nécessaires à la vie en collectivité.

La participation aux gestes du quotidien

Les différents moments de la journée sont autant d'occasions de permettre à l'enfant de devenir progressivement acteur de ce qu'il vit. Selon son développement, ses capacités et son envie, il peut être invité à **participer aux gestes du quotidien** : se déshabiller ou s'habiller, participer au change, se laver les mains, ranger, mettre la table, se servir, utiliser ses couverts, débarrasser ou participer à différentes petites tâches de la vie quotidienne.

Ces expériences ne sont pas recherchées comme des performances. Elles permettent à l'enfant **d'essayer, d'expérimenter et de prendre progressivement confiance en ses propres capacités**.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

L'adulte recherche ainsi un équilibre entre **faire pour l'enfant, faire avec lui et le laisser faire par lui-même**, tout en restant disponible lorsqu'il a besoin d'aide.

Encourager sans mettre en échec

Chaque expérience est une occasion pour l'enfant d'apprendre, de découvrir et de développer ses compétences. Il est encouragé à essayer, recommencer, chercher différentes façons de faire et solliciter l'adulte lorsqu'il en ressent le besoin. Le professionnel propose des expériences adaptées aux capacités et aux intérêts de l'enfant, lui permettant de progresser à son rythme et de prendre plaisir à faire par lui-même.

L'adulte porte une attention particulière aux initiatives, aux efforts et aux progrès. Il met en mots ce qu'il observe et valorise le chemin parcouru, afin d'aider l'enfant à prendre conscience de ses capacités et à développer progressivement sa confiance en lui.

Les essais, les tâtonnements et les ajustements font ainsi pleinement partie des apprentissages : l'enfant apprend en expérimentant, à son rythme, dans un environnement sécurisant et encourageant.

Le respect des compétences individuelles

Chaque enfant construit son autonomie à son propre rythme et selon son cheminement. Au fil de ses expériences, il développe progressivement de nouvelles compétences, en fonction de ses besoins, de ses intérêts et de ses initiatives.

L'observation permet aux professionnels de reconnaître et valoriser les compétences de chaque enfant, et d'ajuster leurs propositions afin de lui offrir des expériences adaptées et stimulantes.

L'équipe s'appuie sur les capacités, les progrès et les initiatives propres à chacun, dans le respect de sa singularité. L'autonomie se construit ainsi progressivement, au quotidien, à travers les possibilités offertes à l'enfant d'essayer, d'expérimenter, de participer et de prendre confiance en ses capacités.

La posture de l'adulte

La posture de l'adulte joue un rôle essentiel dans la construction progressive de l'autonomie. Le professionnel observe, verbalise, propose, encourage et ajuste son accompagnement en fonction des besoins, des compétences et des initiatives de chaque enfant. Il offre à l'enfant le temps et l'espace nécessaires pour expérimenter, chercher, essayer et découvrir ses propres façons de faire. Attentif à ses initiatives, l'adulte ajuste sa présence et son intervention afin de soutenir l'enfant tout en lui permettant d'être pleinement acteur de ses expériences.

Par sa présence physique et affective, son regard, ses paroles et sa disponibilité, le professionnel constitue un repère sécurisant. Cette sécurité affective permet à l'enfant de prendre progressivement confiance en ses capacités, d'explorer son environnement, de faire des choix et de prendre des initiatives.

L'adulte accompagne ainsi l'enfant dans un juste équilibre entre présence, soutien et liberté d'expérimenter, en reconnaissant les compétences qu'il possède déjà et celles qu'il construit progressivement.

Ainsi, notre posture commune peut se résumer par : **Être présent aux côtés de l'enfant, lui faire confiance, lui laisser le temps d'expérimenter et l'accompagner dans la découverte de ses propres capacités.**

2.6 Accompagner les émotions et les relations entre enfants

Les émotions occupent une place essentielle dans le développement du jeune enfant. Joie, tristesse, colère, peur, frustration, excitation… **toutes les émotions ont leur place et peuvent s'exprimer au sein de la crèche**.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Le jeune enfant construit progressivement sa capacité à identifier, comprendre et réguler ce qu'il ressent. Lorsqu'une émotion devient intense, il a particulièrement besoin de la présence d'un adulte disponible et sécurisant. L''adulte constitue le principal soutien dans la régulation émotionnelle du jeune enfant.

L'équipe adopte ainsi une posture fondée sur **l'écoute, l'empathie, la douceur, l'observation et la disponibilité**. Ces principes correspondent également aux éléments identifiés par les professionnelles lors du travail collectif réalisé autour des émotions.

Accueillir et reconnaître les émotions

L'enfant est autorisé à exprimer ce qu'il ressent. L'objectif n'est pas de faire disparaître rapidement une émotion, mais de **l'accueillir, la comprendre et accompagner l'enfant pour qu'il puisse progressivement lui donner du sens**.

Le professionnel observe les manifestations verbales et non verbales de l'enfant, se place autant que possible à sa hauteur et met des mots simples sur ce qu'il perçoit : *« Tu sembles triste », « Tu es en colère », « Tu avais très envie de ce jouet ».* Il ne s'agit pas d'interpréter systématiquement ce que ressent l'enfant, mais de lui proposer des mots et de rester attentif à ses réactions.

Cette posture rejoint directement le Référentiel national : l'expression des émotions doit être favorisée et lors d'une émotion forte, l'enfant doit être accompagné et sécurisé sans chercher à empêcher l'expression de cette émotion.

L'équipe souhaite également développer différents supports adaptés aux enfants : livres, images, tableaux ou coussins des émotions, communication gestuelle et roue des émotions. Ces outils viennent soutenir la relation et la verbalisation de l'adulte ; ils ne s'y substituent pas. Ces propositions sont directement issues du travail mené par les professionnelles.

Accompagner les frustrations et les émotions intenses

Grandir, c'est aussi rencontrer progressivement des limites, attendre, partager un espace ou un objet, entendre parfois « non », ne pas réussir immédiatement ce que l'on souhaite ou devoir interrompre une activité. Ces situations peuvent susciter **de la frustration, de la colère, de la tristesse ou une forte opposition**. Ces manifestations sont accueillies comme l'expression d'un besoin ou d'une difficulté vécue par l'enfant.

L'adulte offre alors une présence sécurisante. Il peut se rapprocher, se mettre à hauteur de l'enfant, verbaliser ce qui se passe, proposer ses bras lorsque l'enfant en manifeste le besoin ou l'envie, ou simplement rester présent à proximité. L'équipe a notamment identifié l'importance de rassurer, d'observer avant d'agir et d'adapter la réponse aux besoins de l'enfant.

Accueillir l'émotion ne signifie pas pour autant accepter tous les comportements. L'enfant peut être en colère, mais certaines actions nécessitent l'intervention de l'adulte lorsqu'elles mettent en difficulté ou en danger l'enfant lui-même ou les autres.

L'adulte maintient alors une limite claire et sécurisante tout en reconnaissant l'émotion : il accompagne à la fois **ce que l'enfant ressent et ce qu'il peut faire de cette émotion**. Une fois l'apaisement retrouvé, les mots peuvent progressivement être posés sur ce qui s'est passé. Cette temporalité correspond également aux recommandations du Référentiel national, qui préconise de revenir sur les raisons de l'émotion lorsque l'enfant est apaisé.

Les relations et les conflits entre enfants

La vie en collectivité offre de nombreuses occasions de rencontrer l'autre, d'entrer en relation, d'imiter, de coopérer, mais également de **convoiter le même objet, défendre son espace ou exprimer un désaccord**. Ces situations font partie de la construction des relations sociales du jeune enfant.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Lorsqu'un conflit apparaît, le professionnel commence par **observer la situation et laisse aux enfants la possibilité d'expérimenter leurs propres interactions lorsque leur sécurité le permet**. Son intervention est ajustée à leur âge, à leurs capacités et à la situation.

Lorsque son intervention est nécessaire, l'adulte se positionne comme un repère sécurisant. Il met des mots sur ce qu'il observe et sur les besoins de chacun : *« Vous voulez tous les deux ce jeu », « Tu n'as pas aimé lorsqu'il t'a poussé ».*
L'objectif est progressivement d'aider les enfants à **comprendre ce qui se joue dans la relation et à découvrir d'autres façons d'entrer en interaction**, plutôt que de rechercher immédiatement un responsable. Le professionnel évite ainsi d'enfermer les enfants dans des rôles tels que « le méchant », « celui qui tape », « le mordeur », « la victime » ou « le sage ». Le Référentiel national demande justement aux professionnels de ne pas classifier ou catégoriser les enfants.

Une communication respectueuse

Les mots utilisés par les adultes participent à la construction de l'image que l'enfant développe de lui-même.
L'équipe privilégie donc **une communication simple, respectueuse et adaptée au développement de l'enfant**.
Le professionnel décrit les faits plutôt que de porter un jugement sur l'enfant et distingue l'enfant de son comportement.
Par exemple, plutôt que de définir l'enfant par *« tu es méchant »*, l'adulte peut mettre des mots sur la situation et rappeler la limite : *« Je vois que tu es en colère. Je ne te laisse pas faire mal. »*
Cette posture s'inscrit pleinement dans la démarche de bientraitance travaillée par l'équipe : prendre en compte l'enfant dans sa globalité, respecter son individualité, accueillir ses émotions et utiliser une communication adaptée et respectueuse.

La posture émotionnelle du professionnel

Accompagner les émotions des enfants implique également pour les professionnels de **prendre conscience de leurs propres émotions**.
Une situation peut parfois susciter de la fatigue, de l'agacement, de l'impuissance ou une émotion forte. Le travail réalisé par l'équipe a fait ressortir l'importance de pouvoir identifier son propre état émotionnel, communiquer entre collègues et **passer le relais lorsque cela est nécessaire**.
Passer le relais est ainsi considéré comme **une ressource professionnelle**, permettant de préserver une réponse adaptée et bientraitante envers l'enfant. L'entraide, les échanges entre professionnelles, les temps de réflexion et l'analyse des pratiques permettent également de prendre du recul sur les situations rencontrées.
Cette attention est importante car l'enfant observe également la manière dont les adultes vivent et régulent leurs propres émotions. Le Référentiel national souligne cette dimension d'exemplarité de l'adulte dans la construction progressive de la régulation émotionnelle.

Une continuité avec les familles

L'accompagnement émotionnel de l'enfant se construit également **en partenariat avec sa famille**.

Les transmissions quotidiennes permettent de partager les observations concernant ce que l'enfant a vécu et exprimé au cours de la journée. Lorsque cela est nécessaire, des temps d'échange plus individualisés peuvent être proposés afin de croiser les observations et d'ajuster ensemble l'accompagnement.

2.7 Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Dès la petite enfance, les enfants construisent progressivement leur représentation d'eux-mêmes, des autres et du monde qui les entoure. Les attitudes des adultes, les mots employés, les jeux proposés, les histoires, les représentations ou encore l'organisation des espaces peuvent contribuer, parfois inconsciemment, à transmettre des **stéréotypes liés au genre**.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Au sein de la crèche, l'équipe veille donc à offrir à chaque enfant **les mêmes possibilités d'explorer, de jouer, de créer, de prendre des initiatives et de développer ses compétences**, qu'il soit fille ou garçon.
L'objectif n'est pas de nier les différences ou les préférences individuelles, mais de permettre à chaque enfant de **construire librement ses goûts et ses centres d'intérêt**, sans limiter ses expériences en fonction de son genre.

Des postures professionnelles attentives

Les professionnelles portent une attention particulière à leurs paroles, leurs attitudes et leurs attentes envers les enfants.
L'équipe veille notamment à ce que les qualités, les comportements ou les compétences ne soient pas associés systématiquement au fait d'être une fille ou un garçon. Chaque enfant est avant tout considéré **dans sa singularité, ses compétences, ses besoins et ses centres d'intérêt**.
Cette vigilance concerne également les encouragements adressés aux enfants. Les professionnelles cherchent à valoriser de la même manière chez tous les enfants **l'autonomie, la créativité, l'expression des émotions, la motricité, la coopération, la curiosité ou encore la prise d'initiative**.

Des jeux et des activités accessibles à tous

Tous les jeux et toutes les propositions sont **accessibles à l'ensemble des enfants sans distinction de genre**.
Poupées, dinette, voitures, jeux de construction, déguisements, activités motrices, bricolage, danse, livres ou activités artistiques peuvent être investis librement par chacun.
Un garçon peut ainsi choisir une robe de princesse ou jouer à la poupée comme une fille peut choisir les camions, les outils ou les jeux de construction. Ces choix sont accueillis avec la même attention et la même bienveillance.
Cette pratique est explicitement soutenue par le Référentiel national, qui demande aux professionnels d'accepter de la même façon les différentes formes de jeu sans distinction de genre.
L'adulte accompagne les explorations de l'enfant **sans orienter ses choix en fonction de représentations associées aux filles ou aux garçons**.

Penser l'aménagement des espaces

L'aménagement des espaces participe également à cette démarche.
Les différents univers de jeu sont pensés pour être **ouverts, accessibles et attractifs pour tous les enfants**.
L'équipe observe régulièrement la manière dont les espaces sont investis : qui joue où, avec quoi et avec qui ?
Cette observation permet notamment de repérer si certains espaces sont principalement occupés par les filles ou par les garçons. Lorsque cela est constaté, l'équipe peut questionner l'aménagement, la disposition ou le matériel proposé et **faire évoluer l'espace afin de favoriser davantage la mixité et la diversité des expériences**.
C'est là aussi une recommandation très concrète du Référentiel national : observer l'occupation de l'espace entre filles et garçons et, lorsqu'une occupation différenciée apparaît, envisager son réaménagement pour favoriser la mixité.

Une vigilance face aux stéréotypes

Les stéréotypes peuvent se transmettre de manière très discrète dans les situations quotidiennes. L'équipe développe donc une **vigilance collective** concernant les mots employés, les histoires racontées, les chansons, les illustrations, les jouets, les déguisements ou encore les rôles attribués aux enfants.
Les livres et supports proposés peuvent également être l'occasion de présenter **une diversité de personnages, de modèles familiaux, de métiers, de rôles et de situations**, afin d'élargir les représentations auxquelles les enfants sont exposés.
Il ne s'agit pas d'empêcher l'enfant de faire un choix considéré comme traditionnellement féminin ou masculin. **L'enjeu est au contraire de lui laisser réellement le choix**, sans que l'adulte l'oriente, le décourage ou porte un jugement sur ce qui l'intéresse.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Une communication respectueuse avec les enfants et les familles

La démarche d'égalité entre les filles et les garçons se construit également dans la relation avec les familles. Les professionnelles accueillent avec respect les valeurs et les représentations familiales, tout en pouvant expliquer le positionnement pédagogique de la structure lorsque cela est nécessaire.

Si un parent s'interroge, par exemple, sur le fait que son garçon joue à la poupée ou se déguise en princesse, ou que sa fille investisse principalement les voitures ou les jeux moteurs, le professionnel peut expliquer que **la crèche permet à chaque enfant d'explorer librement l'ensemble des jeux et des expériences proposés**.

Le Référentiel national prévoit d'ailleurs explicitement une sensibilisation des parents à cette question des jeux et des stéréotypes de genre. Cette communication se veut **ouverte, respectueuse et sans jugement**, afin de maintenir une relation de confiance avec les familles.



2.8 Accueillir tous les enfants

Enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique

La Maison de la Petite Enfance s'inscrit dans une démarche **d'accueil inclusif**, permettant à chaque enfant de trouver sa place au sein de la collectivité, quelles que soient ses particularités, ses besoins ou son développement.

L'accueil est pensé avant tout à partir de **l'enfant, de ses compétences, de ses capacités, de ses besoins et de son rythme**, plutôt qu'à partir de son handicap ou de sa maladie. Cette approche rejoint directement le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant, qui invite les professionnels à s'appuyer sur les compétences de l'enfant, à les favoriser et à les valoriser auprès de sa famille.

L'inclusion permet à l'enfant de participer, autant que possible, à la vie quotidienne de la crèche, aux jeux, aux découvertes et aux relations avec les autres enfants. Elle contribue également à permettre à chacun de **grandir dans un environnement où les différences font naturellement partie de la vie collective**.

Évaluer les besoins pour adapter l'accueil

Chaque situation est singulière. Certains enfants peuvent être accueillis sans aménagement particulier, tandis que d'autres nécessitent des adaptations spécifiques.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Avant et tout au long de l'accueil, les échanges avec la famille permettent de mieux connaître **les habitudes de l'enfant, ses compétences, ses besoins, ses éventuelles difficultés et les moyens qui facilitent son quotidien**.
L'observation réalisée par les professionnelles vient compléter ces échanges. L'organisation de la journée, les espaces, le matériel, les propositions pédagogiques ou encore les temps d'accueil peuvent alors être adaptés afin de permettre à l'enfant de participer à la vie de la structure dans les meilleures conditions possibles.
Le Référentiel national prévoit d'ailleurs que certains enfants puissent nécessiter un accompagnement particulier ou, lorsque leurs besoins le justifient, un renforcement des moyens d'accueil.
L'objectif est de rechercher **ce qui rend la participation de l'enfant possible**, en ajustant l'environnement et l'accompagnement à ses besoins.

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Lorsqu'un enfant présente une allergie, une intolérance alimentaire, une maladie chronique ou une situation nécessitant des adaptations particulières liées à sa santé, **un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place lorsque la situation le nécessite**.
Le PAI permet de formaliser les conditions nécessaires à la sécurité et au bien-être de l'enfant pendant son accueil. Selon la situation, il peut notamment préciser les adaptations nécessaires, les traitements ou soins éventuels, les conduites à tenir en cas d'urgence ainsi que les informations indispensables aux professionnels.
Dans le cas d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire, il permet notamment de préciser les aliments concernés, les adaptations nécessaires, l'organisation des repas et la conduite à tenir en cas de réaction.
Les professionnelles concernées prennent connaissance du PAI et veillent à son application. **Les informations nécessaires sont partagées dans le respect de la confidentialité et de l'intérêt de l'enfant.**
Le PAI constitue ainsi un outil permettant de sécuriser l'accueil tout en favorisant la participation de l'enfant à la vie de la crèche.

Adapter plutôt qu'exclure

L'équipe recherche, avec la famille et les différents partenaires, les adaptations permettant à l'enfant de participer aux différents temps de la journée.
Celles-ci peuvent concerner l'aménagement de l'espace, le matériel utilisé, les propositions de jeux et d'activités, les soins, les repas, le sommeil, les transitions ou encore l'organisation des temps d'accueil.
Du matériel spécifique peut également être utilisé lorsqu'il contribue au confort, à la sécurité ou à l'autonomie de l'enfant.

Une collaboration étroite avec la famille

Les parents occupent une place essentielle dans l'accompagnement de leur enfant. Ils connaissent son quotidien, ses habitudes, ses réactions, ses ressources et ses besoins.
Le dialogue avec la famille permet de croiser les observations et de construire ensemble un accompagnement adapté. Une attention particulière est portée à l'écoute des questionnements, des inquiétudes et des émotions que peuvent traverser les parents.
Le Référentiel national insiste précisément sur cet accompagnement bienveillant des familles, notamment au cours des différentes étapes de repérage d'éventuelles difficultés ou d'un handicap.
Les parents sont ainsi considérés comme de véritables partenaires de l'accueil de leur enfant.

Travailler avec les professionnels extérieurs

Avec l'accord de la famille et lorsque la situation le nécessite, l'équipe peut travailler en lien avec les professionnels qui accompagnent l'enfant : professionnels médicaux ou paramédicaux, CAMSP, professionnels de rééducation, services spécialisés ou autres partenaires.
Ces échanges permettent de **croiser les regards, mieux comprendre les besoins de l'enfant et rechercher une continuité dans son accompagnement**, tout en respectant la place et les compétences de chacun.
Le Référentiel national accorde une place importante à cette coopération entre les différents acteurs et recommande également d'anticiper les transitions, notamment l'entrée à l'école, afin d'assurer une continuité dans le parcours de l'enfant.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Le rôle du Référent Santé et Accueil Inclusif

Le **Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI)** constitue une personne ressource pour la direction, les professionnelles, les enfants et leurs familles.
Dans le cadre de ses missions, il contribue à favoriser un accueil inclusif des enfants présentant des besoins particuliers. Il accompagne la réflexion autour des adaptations nécessaires et participe, lorsque la situation le nécessite, à la mise en œuvre et au suivi des protocoles permettant de sécuriser l'accueil.
Il peut également accompagner les professionnelles dans l'acquisition des connaissances et des gestes nécessaires à l'accueil de certains enfants et contribuer aux échanges avec les familles et les partenaires.
Cette collaboration permet à l'équipe de **ne pas rester seule face à une situation particulière** et de rechercher collectivement les réponses les plus adaptées aux besoins de l'enfant.

Une richesse pour la vie collective

Accueillir la diversité permet à tous les enfants de grandir ensemble et de rencontrer naturellement les différences.
L'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique est avant tout un enfant accueilli au sein du groupe, avec sa personnalité, ses envies, ses compétences, ses émotions et ses possibilités.
L'objectif de l'équipe est donc de lui permettre de participer pleinement à la vie de la crèche, avec les adaptations dont il a besoin, tout en respectant son rythme et son individualité.
Accueillir tous les enfants, c'est partir de leurs compétences, reconnaître leurs besoins et rechercher ensemble les adaptations qui leur permettent de trouver leur place, d'expérimenter, de participer et de grandir avec les autres.

Situations nécessitant une attention particulière

Au quotidien, les professionnelles peuvent être amenées à repérer chez un enfant des éléments qui interrogent concernant son développement, son comportement, ses interactions, son bien-être ou plus largement son évolution. Le **repérage s'appuie sur l'observation régulière de l'enfant dans différentes situations de la vie quotidienne**, en tenant compte de son âge, de son rythme et de son individualité. Les observations sont partagées au sein de l'équipe afin de croiser les regards et de distinguer un élément ponctuel d'une situation qui nécessite une attention plus soutenue.

Lorsque des questionnements persistent, **un échange est proposé aux parents**, dans une démarche respectueuse et sans jugement. Les professionnelles présentent les faits observés et recueillent également les observations de la famille afin de mieux comprendre la situation. L'équipe n'a pas vocation à poser un diagnostic, mais à accompagner l'enfant et ses parents à partir des éléments observés.

Lorsque cela est nécessaire, et en accord avec la famille, la situation peut faire l'objet d'un **travail partenarial** avec les professionnels compétents. Les parents peuvent alors être accompagnés et orientés vers les ressources adaptées afin qu'un avis ou un accompagnement complémentaire puisse être proposé. Cette démarche vise à favoriser un **repérage précoce des besoins de l'enfant**, tout en respectant la place des parents, les compétences de chacun et le rythme de la famille.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

PARTIE 3 – LE PROJET D'ACCUEIL

3.1 Les trois structures

Les trois établissements d'accueil du jeune enfant du CIAS des Pays de L'Aigle fonctionnent en complémentarité. Chacun possède une organisation et des espaces propres, tout en partageant les mêmes orientations éducatives et pédagogiques.

Maison de la Petite Enfance de L'Aigle

Très grande crèche • Accueil collectif

CAPACITÉ	ÂGES ACCUEILLIS	HORAIRES
66 places	**De 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle**	**Lundi au vendredi 7 h 00 – 18 h 30**

ADRESSE : Avenue du Perche – 61300 L'Aigle

Organisation

La Maison de la Petite Enfance est organisée en quatre unités de vie. Cette organisation permet d'adapter l'environnement aux besoins et au développement de l'enfant. Le passage d'une unité à l'autre tient compte de son âge, mais aussi de son développement psychomoteur et de son autonomie.

- Les Sauterelles accueillent les plus jeunes enfants.
- Les Coccinelles constituent une unité intermédiaire.
- Les Rainettes et les Lucioles accueillent les enfants les plus grands.
- Les espaces peuvent ponctuellement être décloisonnés pour favoriser les rencontres, les jeux et les activités partagées.

Locaux et espaces extérieurs

La structure dispose d'environ 863 m² d'espaces intérieurs. Aux unités de vie s'ajoutent des espaces communs qui permettent de diversifier les propositions faites aux enfants et d'assurer le fonctionnement quotidien de l'établissement.

- Un espace d'accueil des familles, des bureaux, une cuisine de préparation des repas, une biberonnerie, une lingerie et des locaux dédiés au personnel.
- La salle Maya et l'Atrium, utilisés notamment pour les jeux symboliques, la motricité, les activités créatives et l'itinérance ludique.
- Des espaces extérieurs aménagés et sécurisés, adaptés aux différents groupes d'enfants.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Crèche de Saint-Sulpice-sur-Risle

Petite crèche • Accueil des enfants les plus grands

CAPACITÉ	ÂGES ACCUEILLIS	HORAIRES
24 places	**À partir de 20 mois, principalement avant l'entrée à l'école**	**Lundi au vendredi 7 h 30 – 18 h 00**

ADRESSE : 5 chemin de Bouvier – 61300 Saint-Sulpice-sur-Risle

Organisation

La crèche de Saint-Sulpice est particulièrement pensée pour l'accueil des enfants les plus grands. Son organisation favorise l'autonomie, la motricité, le jeu symbolique, les expériences collectives et les différentes transitions qui précèdent l'entrée à l'école maternelle.

- Un espace dédié aux jeux symboliques, aux activités et aux repas.
- Un espace permettant de proposer des expériences motrices.
- Deux dortoirs afin d'adapter le temps de repos aux besoins et au sommeil de chaque enfant.

Locaux et espaces extérieurs

Implantée au sein de l'école maternelle de Saint-Sulpice-sur-Risle, au centre du bourg, la crèche bénéficie de locaux adaptés à l'accueil des jeunes enfants et d'une proximité intéressante avec son environnement.

- Un hall d'accueil avec bureau, une grande salle de vie, deux dortoirs, un espace sanitaire et une salle destinée au personnel et à la réception des repas.
- Une cour extérieure utilisée régulièrement pour les jeux et les activités.
- La proximité des chemins de la Risle permet également des promenades et des découvertes de l'environnement proche.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Micro-crèche de L'Aigle

Micro-crèche • Petit collectif en unité de vie

CAPACITÉ	ÂGES ACCUEILLIS	HORAIRES
10 places	**À partir d'un an jusqu'à l'entrée à l'école maternelle**	**Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8 h 30 – 17 h 30**

ADRESSE : 11 rue Guillaume le Conquérant – 61300 L'Aigle

Organisation

La micro-crèche propose un accueil en petit collectif et en unité de vie. Les enfants d'âges et de niveaux de développement différents évoluent ensemble, ce qui favorise l'observation, l'imitation, les interactions et les expériences partagées. Son implantation au sein de la Résidence Autonomie Les Archers constitue également une spécificité forte de la structure et favorise les rencontres intergénérationnelles.

- Un fonctionnement en unité de vie, avec des espaces modulables selon les besoins des enfants.
- Une organisation permettant des temps d'accueil souples, de quelques heures à la journée complète.
- Des rencontres régulières avec les résidents de la Résidence Autonomie Les Archers.

Locaux et espaces extérieurs

Située au rez-de-chaussée de la Résidence Autonomie Les Archers, en cœur de ville, la micro-crèche dispose de plusieurs espaces permettant d'organiser les différents temps de la journée dans un environnement à taille humaine.

- Un espace d'accueil individualisé et un solarium.
- Des espaces dédiés aux jeux symboliques, aux activités, aux repas, à la motricité et aux propositions artistiques.
- Un point sanitaire et un espace sommeil séparé des espaces de vie afin de préserver le repos des enfants.
- L'ouverture sur l'extérieur s'appuie sur des sorties régulières dans l'environnement proche : parcs, marché et lieux de vie du territoire.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

3.2 Les différents types d'accueil

Les trois structures du CIAS fonctionnent de manière complémentaire afin de proposer des réponses adaptées à la diversité des besoins des familles et des enfants. Les **modalités d'accueil sont définies en fonction des besoins exprimés**, des disponibilités des structures et de l'intérêt de l'enfant.

→ **L'accueil régulier** concerne les familles dont les **besoins sont prévisibles et récurrents**. Il s'organise selon un planning défini à l'avance et formalisé dans un contrat d'accueil, établi pour une durée maximale d'un an.
Les jours et horaires réservés sont déterminés au regard des besoins de la famille et des possibilités de la structure.

→ **L'accueil irrégulier** répond aux situations dans lesquelles les **besoins sont récurrents mais varient d'une période à l'autre**, notamment lorsque les horaires professionnels des parents ne sont pas fixes. Les familles transmettent leur planning selon les modalités définies par la structure afin de permettre l'organisation des accueils et des équipes.

→ **L'accueil occasionnel** répond à un **besoin ponctuel et non récurrent**. Il est proposé en fonction des places disponibles et peut notamment permettre à une famille de disposer d'un temps de relais ou de répondre à un besoin ponctuel d'accueil. Le règlement prévoit actuellement un accueil occasionnel sur des créneaux d'au moins deux heures consécutives.

→ **L'accueil d'urgence** est destiné à répondre à une situation exceptionnelle, imprévue ou à caractère social, telle qu'une hospitalisation, une reprise d'emploi immédiate ou une difficulté familiale nécessitant une solution rapide. Il est organisé pour une durée limitée et fait l'objet d'une étude de la situation par la direction, en fonction des possibilités d'accueil de la structure.

Un accueil à temps complet ou partiel
Les modalités d'accueil peuvent être adaptées au besoin réel de chaque famille : journée complète, plusieurs journées par semaine ou temps d'accueil plus courts selon les possibilités de la structure. Le règlement ne définit pas « temps complet » et « temps partiel » comme deux catégories distinctes de contrat : c'est le volume d'heures et le planning réservés qui permettent d'ajuster l'accueil aux besoins de chaque famille. Pour la micro-crèche, cette souplesse est explicitement prévue avec des accueils possibles à la journée, à la demi-journée ou pour quelques heures.

Des modalités adaptées à chaque structure
Si les trois établissements partagent un cadre commun, leur organisation permet de proposer des réponses complémentaires.

- La Maison de la Petite Enfance accueille les enfants dès 10 semaines et propose l'amplitude horaire la plus large, du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30.
- La crèche de Saint-Sulpice-sur-Risle accueille plus particulièrement les enfants les plus grands, à partir de 20 mois, généralement durant la période précédant l'entrée à l'école maternelle.
- La micro-crèche Les Archers accueille les enfants à partir d'un an et se caractérise par des modalités d'accueil particulièrement souples, pouvant aller de quelques heures à la journée complète.

Les passerelles entre les structures
Les trois structures ne fonctionnent pas de manière isolée mais dans une logique de complémentarité et de continuité du parcours de l'enfant.

À compter de l'année des 2 ans de l'enfant, l'accueil à la crèche de Saint-Sulpice-sur-Risle est privilégié, cette structure étant spécifiquement destinée aux enfants les plus grands.

Certaines situations peuvent toutefois conduire au maintien de l'enfant à la Maison de la Petite Enfance, notamment lorsque les horaires ou les modalités d'accueil de Saint-Sulpice ne correspondent pas aux besoins

Accusé de réception en préfecture
060-200074357-20260918-2026-09-18-089-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

de la famille, lorsque celle-ci ne dispose pas de moyen de transport, ou lorsqu'un autre enfant de moins de 24 mois de la fratrie est accueilli à la MPE. Ces situations sont étudiées individuellement par la direction, en tenant compte de l'intérêt de l'enfant et des possibilités d'accueil.

Ces passerelles permettent d'assurer une continuité dans le parcours d'accueil, tout en tenant compte de l'évolution des besoins de l'enfant et de sa famille

3.3 L'organisation quotidienne de l'accueil

L'organisation quotidienne des trois établissements permet de mettre en œuvre concrètement les orientations éducatives et pédagogiques présentées précédemment. Elle recherche un équilibre entre les nécessités de la vie collective et le respect des besoins individuels de chaque enfant. Elle s'appuie sur des repères communs, tout en restant suffisamment souple pour s'adapter à l'âge des enfants, à leur développement, à leur rythme, aux effectifs présents et aux réalités propres à chaque structure.

La constitution des groupes

La constitution des groupes repose sur les organisations propres à chaque établissement, présentées dans la partie 3.1.

À la **Maison de la Petite Enfance**, les enfants sont répartis dans les différentes unités de vie en tenant compte de leur âge, mais également de leur développement psychomoteur et de leur autonomie. À **Saint-Sulpice**, l'organisation est adaptée à l'accueil des enfants les plus grands. À la **micro-crèche**, les enfants évoluent ensemble au sein d'une unité de vie réunissant différents âges et niveaux de développement.

Au cours de la journée, les groupes peuvent être ponctuellement divisés en plus petits groupes afin de faciliter certaines propositions, de permettre une meilleure disponibilité des professionnelles ou de répondre aux besoins observés chez les enfants.

L'organisation des espaces

Les locaux et les différents espaces propres à chaque établissement sont présentés dans la partie 3.1 et les principes pédagogiques qui guident leur aménagement sont développés dans la partie 2.4.

Au quotidien, **leur utilisation reste souple et évolutive**. Les professionnelles peuvent investir différents espaces ou les adapter en fonction du nombre d'enfants présents, de leurs besoins, des propositions de la journée et de la dynamique du groupe. Cette organisation permet notamment d'alterner des temps en groupe, en petits groupes ou dans des espaces différents, **sans enfermer la journée dans un fonctionnement figé**.

Le déroulement d'une journée

Il n'existe pas de journée type strictement identique pour tous les enfants. **La journée s'organise néanmoins autour de temps repères** : l'accueil du matin, les temps de jeu et de découverte, les soins, les repas, le repos, les temps extérieurs, le goûter puis les retrouvailles avec les familles.

Ces repères permettent aux enfants d'**anticiper progressivement le déroulement de leur journée**, tout en laissant la possibilité d'adapter l'organisation à leurs besoins. Les horaires des repas, du sommeil, des soins ou des propositions ne constituent donc pas un cadre rigide. Les professionnelles prennent en compte autant que possible le rythme de chaque enfant ainsi que les besoins du groupe.

La continuité de l'accueil

La continuité de l'accueil repose sur une circulation des informations nécessaires entre les professionnelles qui accompagnent l'enfant au cours de la journée.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Les transmissions recueillies auprès des parents le matin, les observations réalisées pendant l'accueil et les informations concernant notamment le sommeil, les repas, les soins, l'état général ou les événements importants sont partagées afin que les différents professionnels puissent ajuster leur accompagnement. Cette organisation permet à l'enfant de bénéficier d'une continuité même lorsque plusieurs professionnelles interviennent auprès de lui au cours de la journée.

Les transitions au cours de la journée

Les passages d'un temps à un autre font partie intégrante de la journée : quitter son parent le matin, ranger un jeu, se préparer pour le repas ou le sommeil, changer d'espace, sortir dans le jardin ou retrouver sa famille.

Ces moments sont anticipés et accompagnés par les professionnelles, notamment par la parole et par des repères connus des enfants. L'objectif est d'éviter autant que possible les changements brusques et les temps d'attente inutiles. **Les transitions** plus importantes, telles que le changement d'unité ou le passage d'une structure à une autre, **sont préparées progressivement en tenant compte de l'évolution de l'enfant et en lien avec sa famille.**

Les sorties et les activités extérieures

Les sorties, les activités en extérieur et l'ouverture sur l'environnement occupent une place importante dans le projet pédagogique et sont développées dans la partie 2.4.

Dans l'organisation quotidienne, **les équipes cherchent à favoriser régulièrement l'accès à l'extérieur**, que ce soit dans les jardins et cours des établissements ou dans l'environnement proche. Les sorties sont organisées en fonction des possibilités de chaque structure, des conditions extérieures, du groupe d'enfants présent et des conditions nécessaires à leur sécurité. L'extérieur est ainsi considéré comme un espace de vie et de découverte à part entière, intégré autant que possible au quotidien des enfants.

3.4 Les professionnels

La qualité de l'accueil repose sur une équipe pluridisciplinaire dont les compétences sont complémentaires. Les professionnels exercent des fonctions différentes mais partagent un même objectif : assurer la sécurité, le bien-être et l'accompagnement de chaque enfant, tout en construisant une relation de confiance avec sa famille.

L'organisation des équipes tient compte de la capacité et des spécificités de chacun des trois établissements. Elle est présentée de manière détaillée dans l'organigramme du pôle Petite enfance annexé au projet d'établissement.

La composition des équipes

La direction des établissements

Chacun des trois établissements dispose d'une direction identifiée :

- → La Maison de la Petite Enfance est dirigée par une éducatrice de jeunes enfants et dispose également d'une directrice adjointe éducatrice de jeunes enfants ;
- → La crèche de Saint-Sulpice-sur-Risle est dirigée par une éducatrice de jeunes enfants ;
- → La micro-crèche Les Archers est dirigée par une auxiliaire de puériculture.

La direction assure l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. Elle veille à la mise en œuvre du projet d'établissement, à la qualité de l'accueil proposé aux enfants et aux familles ainsi qu'à la coordination de l'équipe. Elle constitue également un interlocuteur pour les familles, les professionnels et les partenaires. Des modalités de continuité de direction sont organisées afin de garantir le fonctionnement des établissements en l'absence de leur directrice.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Le Référent Santé et Accueil Inclusif

Une infirmière puéricultrice exerce la fonction de Référente Santé et Accueil Inclusif pour les trois établissements. Elle constitue **une personne ressource** commune aux structures sur les questions relatives à la **santé**, à la **prévention** et à l'**accueil inclusif**.

Au sein de la Maison de la Petite Enfance, elle participe également à la **validation de l'élaboration des menus**, afin de veiller à leur adaptation aux besoins nutritionnels des jeunes enfants.

Elle peut par ailleurs proposer des temps d'échange avec les parents autour de différentes thématiques liées à la santé, au développement de l'enfant, à la prévention ou à l'alimentation. Son rôle dans l'accompagnement des enfants présentant des besoins particuliers et dans le soutien apporté aux équipes est développé dans la partie 2.8 « Accueillir tous les enfants ».

Les éducatrices de jeunes enfants

Les éducatrices de jeunes enfants sont **présentes dans les différentes structures**, au sein des fonctions de direction mais également auprès des enfants. Elles **contribuent à la mise en œuvre et à la cohérence du projet éducatif et pédagogique**. Par leurs observations et leurs échanges avec les autres professionnels, elles participent à la réflexion autour du développement de l'enfant, de l'aménagement des espaces, des propositions qui lui sont faites et de l'accompagnement des familles. Elles constituent également des **personnes ressources pour les équipes** dans la réflexion autour des pratiques éducatives.

Les auxiliaires de puériculture

Les auxiliaires de puériculture **participent à l'accueil quotidien des enfants** et de leurs familles.
Elles accompagnent les différents temps de la journée : accueil, soins, repas, sommeil, jeux, découvertes et départ de l'enfant. Leur formation contribue notamment à apporter au sein de l'équipe un regard spécifique sur les besoins du jeune enfant, sa santé, son développement et son bien-être.
Elles participent également à **l'observation des enfants, aux transmissions avec les familles et à la réflexion collective menée au sein de l'équipe.**

Les agents auprès des enfants

Les agents sociaux présentes dans les différentes équipes **participent pleinement à l'accueil et à l'accompagnement quotidien des enfants**. Elles interviennent dans les différents temps de vie et mettent en œuvre, aux côtés des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture, les orientations éducatives et pédagogiques communes définies dans le projet d'établissement.
Leur connaissance quotidienne des enfants et leurs observations contribuent à la réflexion de l'équipe et à l'adaptation de l'accompagnement proposé.

L'équipe technique

À la Maison de la Petite Enfance, une équipe technique **contribue également au fonctionnement quotidien de l'établissement.** Elle comprend notamment des professionnels intervenant en cuisine, entretien et accueil. Bien qu'ils n'exercent pas les mêmes missions que les professionnels directement présents auprès des enfants, leur travail **participe pleinement à la qualité de l'accueil** : préparation des repas, hygiène et entretien des locaux, accueil et fonctionnement général de l'établissement. Ils font ainsi partie intégrante de la vie de la structure.

Les intervenants extérieurs

Les équipes peuvent également être accompagnées ponctuellement ou régulièrement par des professionnels extérieurs apportant une compétence complémentaire. C'est notamment le cas de la psychomotricienne, dont l'intervention autour du développement psychomoteur est présentée dans la partie 2.4, mais également d'intervenants participant aux projets d'éveil, culturels ou artistiques. Ces professionnels ne se substituent pas à l'équipe. Ils **viennent enrichir les observations, les connaissances et les propositions faites aux enfants, dans le cadre du projet de l'établissement.**

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Le rôle et la complémentarité des professionnels

Des compétences différentes au service d'un même projet

La diversité des qualifications et des fonctions constitue une richesse pour les établissements.
Chaque professionnel apporte son regard, ses compétences et son expérience. Le croisement de ces différentes approches permet de mieux comprendre les besoins des enfants, d'ajuster les réponses apportées et d'enrichir la réflexion collective.
Cette complémentarité ne signifie pas que chaque professionnel intervient de manière isolée dans son domaine. Les différents métiers travaillent ensemble autour d'un projet commun, fondé sur les valeurs et orientations définies dans le présent projet d'établissement.

Le travail en équipe

Le travail en équipe repose sur la communication, la transmission des informations utiles, l'observation partagée et la possibilité de croiser les regards.
Les professionnels échangent régulièrement sur les besoins des enfants, leur évolution, les situations rencontrées et l'organisation de l'accueil. Ces échanges permettent d'éviter qu'une situation repose uniquement sur le regard d'une personne et contribuent à rechercher des réponses partagées.
L'entraide et la possibilité de passer le relais à un collègue lorsque cela est nécessaire font également partie du fonctionnement professionnel. Elles permettent de préserver la disponibilité de l'adulte et la qualité de la réponse apportée à l'enfant.
Les modalités concrètes permettant aux équipes de prendre du recul sur leurs pratiques — réunions, analyse des pratiques professionnelles, formations et journées pédagogiques — sont développées dans la partie 3.5.

Assurer une continuité éducative

La continuité éducative repose sur des repères et des orientations partagés par l'ensemble des professionnels. Même si plusieurs personnes peuvent accompagner un enfant au cours d'une journée ou de son parcours en crèche, les pratiques s'inscrivent dans un cadre éducatif commun.
Les transmissions entre professionnels, les échanges avec les familles et la réflexion collective permettent de rechercher cette cohérence tout en conservant la capacité d'adapter l'accompagnement aux besoins particuliers de chaque enfant.
L'objectif n'est pas que tous les professionnels agissent exactement de la même manière, mais qu'ils partagent des valeurs, des repères et des intentions communes, permettant à l'enfant et à sa famille de bénéficier d'un accueil cohérent et sécurisant.

3.5 La professionnalisation des équipes

La qualité de l'accueil repose également sur la possibilité, pour les professionnels, de faire évoluer leurs connaissances, de questionner leurs pratiques et de prendre du recul sur les situations vécues au quotidien.
La professionnalisation ne repose donc pas uniquement sur la formation. Elle s'inscrit dans différents temps individuels et collectifs qui permettent aux équipes d'échanger, de confronter leurs observations, d'acquérir de nouvelles connaissances et de maintenir une cohérence entre les trois établissements.

Les réunions d'équipe

Les réunions d'équipe constituent des temps essentiels de communication, de réflexion et d'organisation.
Deux réunions par an réunissent les professionnels des trois structures. Ces temps en grande équipe permettent de travailler autour des orientations communes du pôle Petite enfance, du projet d'établissement et des sujets partagés entre les établissements.
En complément, des réunions de section ou de petite structure sont organisées environ tous les deux mois. Elles permettent notamment de faire le point sur l'organisation quotidienne, de partager les observations concernant les enfants et d'échanger autour des situations rencontrées.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Ces différents niveaux de réunion permettent de conserver à la fois une réflexion commune aux trois établissements et des temps de travail au plus près de la réalité de chaque équipe.

L'analyse des pratiques professionnelles

L'analyse des pratiques professionnelles offre aux professionnels un espace distinct du fonctionnement quotidien de la structure. Des séances sont proposées tous les deux à trois mois aux professionnels intervenant auprès des enfants. Elles permettent de revenir sur des situations vécues, d'interroger les positionnements professionnels, de croiser les perceptions et de prendre du recul.

La direction bénéficie également de temps spécifiques d'analyse des pratiques, à raison de trois séances dans l'année. Ces espaces contribuent à soutenir les professionnels dans leur pratique et à maintenir une réflexion autour de la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants et aux familles.

Les formations professionnelles

La formation permet aux professionnels de développer leurs compétences et d'actualiser leurs connaissances tout au long de leur parcours.

Les souhaits et besoins de formation sont notamment recueillis lors des entretiens professionnels annuels, organisés en fin d'année civile. Ils permettent d'identifier les attentes des agents et les compétences qu'ils souhaitent approfondir.

Les formations suivies viennent ensuite enrichir les pratiques individuelles mais également la réflexion collective, les connaissances acquises pouvant être partagées au sein des équipes.

Les journées pédagogiques

Trois journées pédagogiques sont organisées chaque année. Ces journées permettent aux professionnels de disposer d'un temps spécifiquement consacré au travail collectif, en dehors de l'accueil quotidien des enfants. Elles peuvent être mobilisées pour approfondir des thématiques professionnelles, travailler sur les pratiques, faire évoluer les projets ou construire des repères communs entre les équipes. Elles constituent également un temps important pour faire vivre le projet d'établissement et poursuivre l'harmonisation des pratiques entre les trois structures.

L'accompagnement des nouveaux professionnels

L'arrivée d'un nouveau professionnel constitue également un temps de professionnalisation.
Une attention est portée à son accompagnement afin qu'il puisse progressivement prendre connaissance du fonctionnement de l'établissement, de son organisation, du projet d'établissement et des repères professionnels partagés par l'équipe.
Cette intégration progressive doit lui permettre de comprendre le sens des pratiques mises en œuvre et de trouver sa place au sein de l'équipe.

L'accueil et l'accompagnement des stagiaires

L'accueil des stagiaires participe à la **mission de transmission des savoirs** et à la découverte des métiers de la petite enfance. Une professionnelle de la petite enfance est désignée comme référent de stage, tout en associant l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire à l'accompagnement.

Les **objectifs** sont **définis au début du stage** en fonction de la formation suivie et une évaluation à mi-parcours permet de faire le point sur les acquis, les difficultés éventuelles et les axes de progression. Une évaluation finale est également réalisée.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Les premiers jours sont principalement consacrés à l'observation, afin que le stagiaire découvre progressivement les enfants, les pratiques professionnelles et l'organisation de la structure. Sa participation aux différents temps de la journée évolue ensuite en fonction de sa formation, de ses objectifs et de sa progression. Le stagiaire n'est jamais laissé seul avec un groupe d'enfants et reste sous la responsabilité d'un professionnel.

Une attention particulière est également portée à la posture professionnelle, au respect de la confidentialité, des enfants et des familles. Les informations concernant les enfants, leurs familles, les professionnels ou la structure restent confidentielles et les situations utilisées dans les travaux de formation doivent être anonymisées.

Les modalités détaillées concernant l'accueil, l'encadrement, les règles de fonctionnement, la posture attendue et l'évaluation des stagiaires sont précisées dans le Livret d'accueil des stagiaires, auquel le présent projet renvoie. Ce document constitue un support commun permettant de poser un cadre clair dès le début du stage.

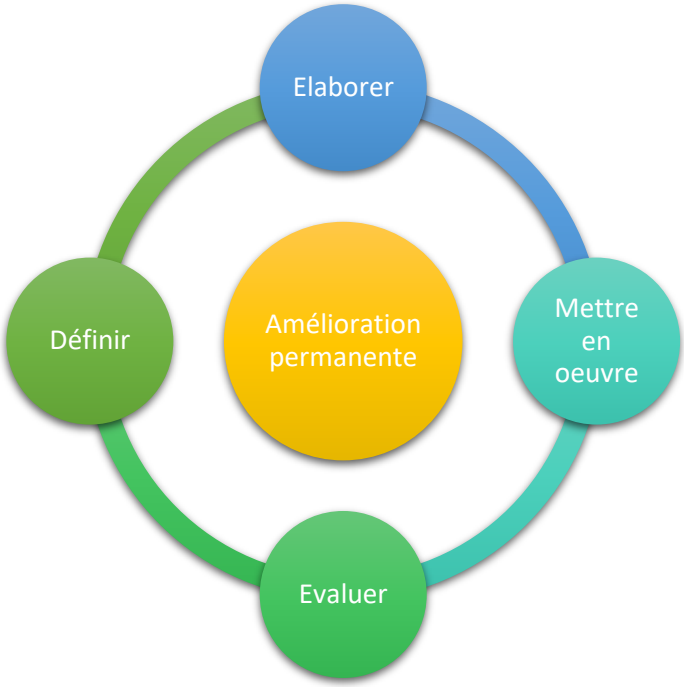
Une réflexion collective et une actualisation continue des connaissances

La professionnalisation s'inscrit enfin dans le quotidien des équipes. Les observations réalisées auprès des enfants, les échanges entre collègues, les réunions, l'analyse des pratiques, les formations et les journées pédagogiques alimentent en permanence la réflexion professionnelle.
Les équipes sont ainsi amenées à questionner leurs habitudes, confronter leurs pratiques aux connaissances actuelles et faire évoluer leurs réponses lorsque cela est nécessaire.
Cette démarche contribue à faire du projet d'établissement un document vivant : les pratiques ne sont pas considérées comme définitivement acquises mais peuvent évoluer à partir de l'expérience des professionnels, des besoins observés et de l'actualisation des connaissances.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

PARTIE 4 – LE PROJET D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL

Les étapes d'une démarche de qualité à la Maison de la Petite enfance



Projet d'évaluation de la qualité d'accueil

Une démarche d'amélioration continue au service de l'enfant et de sa famille
La Maison de la Petite Enfance souhaite inscrire l'évaluation de la qualité d'accueil dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles. Ce projet a pour objectif de porter un regard collectif sur la qualité de l'accueil proposé aux enfants et à leurs familles, en prenant en compte leurs besoins, leurs attentes et leur vécu au sein de la structure.

L'évaluation s'appuiera sur le regard des familles, l'observation des enfants et l'analyse des pratiques professionnelles. Cette démarche permettra de mettre en évidence les points forts de l'accueil proposé, d'identifier les éventuels axes d'amélioration et de dégager des actions concrètes permettant de faire évoluer les pratiques et l'organisation de la structure.

Problématique
Comment évaluer et améliorer la qualité de l'accueil proposé au sein de la Maison de la Petite Enfance afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, des familles et des professionnels ?

Une démarche fondée sur trois regards

→ **L'ENFANT**
Ses besoins, son bien-être, son rythme, ses émotions et son développement.

→ **LA FAMILLE**
Son expérience de l'accueil, ses attentes, sa satisfaction et sa participation.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

→ **LE PROFESSIONNEL**
Ses pratiques, sa posture, son observation et sa réflexion collective.

4.1 Introduction

Les structures d'accueil Petite Enfance des Pays de l'Aigle accueillent quotidiennement de jeunes enfants et leurs familles. Elles constituent des lieux d'accueil, d'éveil, de socialisation et d'accompagnement, dans lesquels chaque enfant doit pouvoir évoluer dans un environnement sécurisant, bienveillant et adapté à ses besoins.

La qualité de l'accueil repose sur de nombreux éléments : la relation avec les familles, l'attention portée aux besoins individuels de chaque enfant, le respect de son rythme, l'aménagement de l'environnement, les pratiques professionnelles, l'organisation des équipes ainsi que la capacité des professionnels à observer, questionner et ajuster leurs pratiques.

Dans ce contexte, les structures Petite Enfance des Pays de l'Aigle souhaitent s'engager dans une démarche commune d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'accueil. Cette démarche n'est pas envisagée comme un contrôle des professionnels, mais comme un outil de réflexion collective permettant de prendre du recul sur les pratiques quotidiennes.

Elle s'appuiera sur trois regards complémentaires : **celui de l'enfant, celui de sa famille et celui des professionnels**. Leur croisement permettra de valoriser les pratiques et les points forts existants, d'identifier les éventuels besoins d'évolution et de faire émerger des actions concrètes et adaptées.

Cette démarche s'inscrit ainsi dans une dynamique d'amélioration continue visant à développer une qualité d'accueil partagée au sein des trois structures, tout en prenant en compte leurs spécificités, leur fonctionnement et les besoins des enfants et des familles qu'elles accueillent.

4.2 Contexte et enjeux

La qualité d'accueil en petite enfance ne se limite pas aux conditions matérielles ou à la satisfaction des familles. Elle concerne l'ensemble des expériences vécues par l'enfant au sein de la structure.
Elle comprend notamment :

- La qualité de l'accueil et de la séparation ;
- La sécurité physique et affective ;
- Le respect du rythme et des besoins individuels ;
- La possibilité pour l'enfant de jouer, d'explorer et d'expérimenter ;
- La qualité des interactions avec les adultes ;
- La relation et la communication avec les familles ;
- La cohérence des pratiques professionnelles ;
- L'organisation et le fonctionnement de l'équipe ;
- L'adaptation de l'accueil aux situations particulières.

L'évaluation permettra donc d'avoir une vision globale de la qualité d'accueil proposée par la Maison de la Petite Enfance. Elle devra également permettre aux professionnels de prendre du recul sur leurs pratiques quotidiennes et de disposer d'un espace de réflexion autour de leurs missions.

Les enjeux de la démarche

Cette évaluation répond à plusieurs enjeux :
Pour l'enfant :

- Favoriser son bien-être et sa sécurité affective ;

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

- Respecter son individualité et son rythme ;
- Soutenir son développement et son autonomie ;
- Lui permettre d'évoluer dans un environnement adapté.

Pour les familles :

- Favoriser une relation de confiance ;
- Améliorer la qualité des échanges et des transmissions ;
- Permettre aux parents de trouver leur place au sein de la structure ;
- Prendre en compte leurs attentes et leurs besoins.

Pour les professionnels :

- Valoriser les pratiques existantes ;
- Favoriser la réflexion collective ;
- Identifier les besoins d'accompagnement ou de formation ;
- Renforcer la cohérence des pratiques.

Pour la structure :

- Identifier ses points forts ;
- Repérer les axes d'amélioration ;
- Mettre en œuvre des actions concrètes ;
- Inscrire la démarche dans une dynamique d'amélioration continue.

4.3 Objectifs du projet

Objectif général

Évaluer et améliorer la qualité de l'accueil proposé au sein des trois structures Petite Enfance des Pays de l'Aigle, en croisant le regard des enfants, des familles et des professionnels, afin de valoriser les pratiques existantes, d'identifier les éventuelles difficultés et de définir des axes d'amélioration adaptés.

Objectifs opérationnels

La démarche vise à :

- Recueillir le ressenti, l'expérience et les attentes des familles ;
- Observer le vécu et le bien-être des enfants au sein des structures ;
- Analyser les pratiques et les postures professionnelles ;
- Évaluer la qualité des relations entre les professionnels, les enfants et les familles ;
- Identifier les conditions favorisant la sécurité physique et affective de l'enfant ;
- Évaluer la prise en compte des besoins, des rythmes et de l'individualité de chaque enfant ;
- Interroger l'organisation, le fonctionnement et l'aménagement des espaces ;
- Favoriser la réflexion collective et le partage des pratiques entre professionnels ;
- Identifier les points forts et les éventuels axes d'amélioration ;
- Définir des actions d'amélioration concrètes, réalistes et évaluables ;
- Suivre les actions mises en œuvre et mesurer leur évolution dans le temps.

4.4 Les axes d'évaluation

Afin d'appréhender la qualité de l'accueil dans sa globalité, six grands axes d'évaluation ont été définis. Ils constituent un **cadre de référence commun aux trois structures**.

Ces axes n'ont pas vocation à être évalués dans leur intégralité chaque année. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle, certains pourront être approfondis prioritairement en fonction de la thématique annuelle retenue, des constats précédemment réalisés et des besoins identifiés.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

AXE 1 – L'accueil et la séparation

L'arrivée au sein de la structure constitue un moment particulièrement important pour l'enfant et sa famille. Les temps de séparation mais également de retrouvailles nécessitent une attention particulière.

L'évaluation cherchera notamment à observer :

- L'individualisation de l'accueil ;
- La disponibilité du professionnel ;
- La connaissance et la prise en compte des habitudes et rituels de l'enfant ;
- La qualité des transmissions ;
- L'accompagnement de la séparation ;
- La prise en compte des émotions de l'enfant et de sa famille ;
- L'accompagnement des retrouvailles en fin d'accueil.

Indicateurs possibles : qualité des transmissions, disponibilité des professionnels, ressenti des familles, observation des réactions des enfants, prise en compte des habitudes individuelles.

AXE 2 – Le bien-être, la sécurité affective et le respect du rythme

Chaque enfant possède son propre rythme, ses besoins et ses habitudes. La qualité de l'accueil implique de pouvoir les observer, les reconnaître et y répondre de manière adaptée.

L'évaluation pourra notamment porter sur :

- Le respect des rythmes individuels ;
- Le sommeil et le repos ;
- La prise en compte de la faim et de la satiété ;
- L'accompagnement des émotions ;
- Le respect du besoin de calme ;
- La disponibilité physique et affective des adultes ;
- L'accès aux repères sécurisants, notamment au doudou et à la tétine ;
- La capacité des professionnels à ajuster leur accompagnement aux besoins observés.

Indicateurs possibles : connaissance des rythmes individuels, respect des besoins de sommeil, disponibilité de l'adulte, accompagnement des émotions, possibilité pour l'enfant de rechercher du réconfort et de trouver une réponse adaptée.

AXE 3 – Le développement, le jeu et l'autonomie

La qualité de l'accueil passe également par les possibilités offertes à l'enfant de jouer, d'explorer, d'expérimenter, de se déplacer et de développer progressivement son autonomie.

L'évaluation pourra notamment porter sur :

- La place du jeu libre ;
- La diversité et l'accessibilité des propositions ;
- L'accès autonome au matériel ;
- L'aménagement des espaces ;
- La motricité libre ;
- La libre circulation au sein des espaces lorsque l'organisation le permet ;
- L'accompagnement de l'autonomie ;
- La possibilité pour l'enfant de faire des choix ;
- La posture de l'adulte dans le jeu et l'exploration.

Indicateurs possibles : temps consacré au jeu libre, accessibilité du matériel, diversité des espaces, possibilités de choix, possibilités d'expérimentation et d'exploration, place laissée à l'initiative de l'enfant.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

AXE 4 – La relation avec les familles

Les familles sont des partenaires essentiels de l'accueil du jeune enfant. La qualité de la relation construite avec elles participe à la continuité et à la cohérence de l'accompagnement de l'enfant.

L'évaluation permettra notamment d'interroger :

- La qualité des transmissions ;
- L'écoute et la disponibilité des professionnels ;
- La circulation et la compréhension des informations ;
- La prise en compte des remarques, besoins et suggestions ;
- La place accordée aux familles ;
- Les possibilités de participation à la vie de la structure ;
- La relation de confiance entre familles et professionnels.

Indicateurs possibles : ressenti des familles, qualité des transmissions, sentiment d'être écouté et considéré, compréhension du fonctionnement de la structure, participation aux temps proposés.

AXE 5 – Les pratiques et la posture professionnelles

Cet axe permettra aux équipes de prendre du recul sur leurs pratiques quotidiennes et d'interroger collectivement leur posture auprès des enfants et des familles.

L'évaluation pourra notamment porter sur :

- La bientraitance ;
- La communication avec l'enfant ;
- La qualité des interactions ;
- L'observation ;
- La verbalisation ;
- Le respect de l'individualité et des choix de l'enfant lorsque cela est possible ;
- L'accompagnement des émotions et des situations de conflit ;
- La cohérence des pratiques ;
- La capacité à questionner et ajuster les pratiques ;
- Les temps de réflexion et d'échanges professionnels.

Indicateurs possibles : utilisation d'un langage adapté, respect de l'enfant et de ses initiatives, observation avant intervention, cohérence des réponses apportées, existence de temps d'échanges et d'analyse des pratiques.

AXE 6 – L'organisation, les espaces et le travail d'équipe

La qualité de l'accueil dépend également du cadre dans lequel évoluent les enfants et exercent les professionnels.

L'évaluation pourra notamment porter sur :

- L'organisation des journées ;
- La répartition et la disponibilité des professionnels ;
- La circulation de l'information ;
- L'aménagement et l'utilisation des espaces ;
- L'accessibilité du matériel ;
- Les espaces de jeu, de repos et de soins ;
- L'adaptation de l'organisation aux besoins des enfants ;
- La communication et la coopération au sein des équipes ;
- Les conditions permettant aux professionnels d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Indicateurs possibles : adaptation de l'organisation aux besoins des enfants, fluidité de la communication, utilisation et adaptation des espaces, accessibilité du matériel, cohérence du fonctionnement de l'équipe.

4.5 Méthodologie

La démarche reposera sur le croisement de plusieurs sources d'information afin de ne pas appréhender la qualité de l'accueil à travers un seul point de vue. Les outils seront choisis et adaptés en fonction de la thématique évaluée. Ils n'auront donc pas nécessairement vocation à être tous utilisés chaque année.

Questionnaire destiné aux familles

Le questionnaire permettra de recueillir de manière anonyme l'expérience, le ressenti et les attentes des familles.

En fonction de la thématique étudiée, les questions pourront notamment porter sur l'accueil, les séparations et retrouvailles, les transmissions, la relation avec les professionnels, le respect du rythme de l'enfant, son bien-être, les propositions qui lui sont faites, la place accordée aux familles ou encore la qualité de l'information transmise.

Questionnaire destiné aux professionnels

Le questionnaire professionnel constituera un outil de réflexion permettant à chacun de porter un regard sur ses pratiques, le fonctionnement de l'équipe et la qualité de l'accueil proposé.

Il pourra être complété par des temps d'échanges collectifs afin de mettre en commun les constats et d'identifier les éventuels écarts de perception ou besoins d'évolution.

La grille d'observation

L'observation permettra de compléter les éléments déclaratifs issus des questionnaires par l'analyse de situations concrètes vécues au quotidien. Selon la thématique étudiée, l'observation pourra notamment concerner les temps d'accueil, de repas, de sommeil, de jeu, de soins, les interactions entre enfants et adultes, l'utilisation des espaces ou encore les possibilités d'autonomie offertes aux enfants.

L'objectif ne sera pas d'évaluer individuellement un professionnel, mais d'observer les conditions d'accueil et les pratiques dans leur contexte.

Les indicateurs

Les indicateurs sont les outils qui permettront de se procurer les informations indispensables à l'évaluation de la qualité d'accueil, ils ne sont pas figés et pourront évoluer pour suivre de nouvelles orientations qui seraient définies.

Indicateurs de ressources	Indicateurs d'activités	Indicateurs de réalisation	Indicateurs externes
Moyens financiers, humains, matériels mobilisés	Nombre de familles accueillies, nombre d'enfant en situation de handicap accueillis, nombre d'enfants sous le seuil de pauvreté accueillis…	Bien-être physique (durée du sommeil, aliments proposés…) / sécurité affective, attachement (disponibilité des professionnels) / estime de soi (consignes données aux enfants) / expérimenter, découvrir (temps passé à jouer avec l'enfant, nombre d'activités différentes…) …	Comment les parents se sentent-ils considérés et pris en compte ? Quel espace de parole trouvent-ils ? …

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Recueil et analyse des résultats

Les données recueillies à travers les différents outils seront regroupées et analysées en fonction des axes étudiés.

L'objectif ne sera pas uniquement de mesurer un niveau de satisfaction ou d'insatisfaction, mais de comprendre les résultats obtenus et d'identifier les éléments susceptibles de les expliquer.

Le croisement des trois regards permettra notamment de mettre en relation :

- L'expérience et le ressenti des familles ;
- Le regard et l'analyse des professionnels ;
- Les observations réalisées auprès des enfants et dans leur environnement quotidien.

Cette analyse permettra d'identifier les convergences mais également les éventuels écarts entre **ce qui est recherché dans le projet, ce qui est perçu et ce qui est observé dans les pratiques quotidiennes**. Une analyse pourra être réalisée pour chaque structure, puis mise en perspective à l'échelle des trois établissements afin d'identifier les constats communs et les éventuelles spécificités.

Restitution des résultats

À l'issue de l'analyse, une restitution sera organisée auprès des équipes. Une synthèse adaptée pourra également être communiquée aux familles afin de leur présenter les principaux enseignements de la démarche, notamment lorsqu'elles auront participé au recueil des données.

Les résultats pourront également être présentés au gestionnaire selon les modalités retenues. La restitution devra permettre de valoriser les points forts tout en ouvrant un espace de réflexion autour des axes d'amélioration. L'évaluation sera présentée comme une démarche collective portant sur la qualité de l'accueil et non comme une recherche de responsabilité individuelle.

4.6 Plan d'action

À l'issue de l'analyse des résultats, les points forts seront identifiés et valorisés. Les éventuels axes d'amélioration permettront de définir des actions concrètes adaptées aux besoins repérés.
Les actions seront priorisées en fonction :

→ De leur importance pour le bien-être et les besoins de l'enfant ;
→ Des besoins et attentes exprimés par les familles ;
→ Des constats et besoins identifiés par les professionnels ;
→ De leur faisabilité ;
→ Des moyens humains, matériels et financiers disponibles.

Pour chaque action retenue, il pourra être précisé :

→ L'objectif recherché ;
→ L'action ou les actions à mettre en œuvre ;
→ Les personnes concernées ;
→ Les moyens nécessaires ;
→ L'échéance envisagée ;
→ Les modalités de suivi ;
→ Les indicateurs permettant d'en apprécier les effets.

L'évaluation ne prendra pas fin avec la restitution des résultats. Un suivi des actions mises en œuvre sera organisé afin de vérifier leur réalisation, leur pertinence et leurs effets sur la qualité de l'accueil. Ce suivi pourra conduire à maintenir, ajuster ou faire évoluer les actions engagées. Une nouvelle évaluation pourra également être réalisée afin de mesurer les évolutions et d'identifier, si nécessaire, de nouveaux besoins.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

La démarche s'inscrit ainsi dans une logique d'amélioration continue, dans laquelle l'évaluation permet non seulement d'identifier des axes de travail, mais également de mesurer les effets des actions mises en place.

4.7 Calendrier prévisionnel

Déploiement de la démarche dans le temps

Les outils d'évaluation seront progressivement élaborés et mis en place au sein des trois structures à compter du début de l'année 2027. La démarche sera organisée selon un cycle pluriannuel afin de permettre aux équipes d'approfondir chaque année une ou plusieurs dimensions de la qualité d'accueil, sans multiplier les outils d'évaluation sur une même période.

Une **thématique prioritaire** pourra ainsi être définie chaque année et explorée à travers les outils les plus adaptés, en croisant autant que possible le regard des enfants, des familles et des professionnels.

À titre prévisionnel, le déploiement pourrait être organisé de la manière suivante :

2027 – L'accueil de l'enfant et de sa famille

L'adaptation, la séparation, les transmissions, la relation de confiance, la place des familles et la qualité de l'accueil au quotidien pourront notamment être explorées. Les outils pourront associer un questionnaire à destination des familles, des observations réalisées auprès des enfants et un temps d'auto-évaluation ou de réflexion des équipes.

2028 – Le bien-être de l'enfant et le respect de ses besoins

L'évaluation pourra porter notamment sur la sécurité affective, le respect des rythmes, les temps de repas et de sommeil, les émotions ainsi que la prise en compte des besoins individuels. Des grilles d'observation et des temps d'analyse collective des pratiques pourront être privilégiés, complétés si nécessaire par le regard des familles.

2029 – L'autonomie, le jeu et l'environnement proposé à l'enfant

L'évaluation pourra notamment s'intéresser à la libre circulation, aux possibilités de choix offertes à l'enfant, au jeu libre, à l'aménagement des espaces, à l'accompagnement de l'autonomie et à la posture de l'adulte.
Cette programmation reste évolutive. Les thématiques des années suivantes pourront être définies ou réajustées en fonction des résultats des évaluations précédentes, des besoins identifiés par les équipes et les familles, de l'évolution des projets des structures et du contexte réglementaire.

À l'issue de chaque période d'évaluation, les résultats seront analysés collectivement afin d'identifier les **points forts**, les **axes d'amélioration** et les éventuelles **actions à mettre en œuvre**. Ces actions feront ensuite l'objet d'un suivi afin d'en mesurer les effets et, si nécessaire, de les ajuster.

Les principaux enseignements pourront également être présentés aux familles sous une forme adaptée, notamment lorsque leur participation ou leur regard aura contribué à l'évaluation.

La démarche s'inscrit ainsi dans un cycle continu :

Observer et recueillir → analyser → définir des actions → mettre en œuvre → suivre et réévaluer.

4.8 Conclusion

La démarche d'évaluation de la qualité d'accueil engagée au sein des **trois structures Petite Enfance des Pays de l'Aigle** constitue avant tout une démarche de réflexion collective et d'amélioration continue. Elle doit permettre aux équipes de prendre du recul sur leurs pratiques quotidiennes, de valoriser ce qui fonctionne et d'identifier les éventuels besoins d'évolution.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Le croisement des trois regards – **celui de l'enfant, celui de sa famille et celui des professionnels** – permettra d'appréhender la qualité de l'accueil dans sa globalité. Les constats issus des différents outils d'évaluation serviront de support à la définition d'actions concrètes, réalistes et adaptées aux besoins identifiés.

Cette démarche commune permettra également de partager les réflexions entre les trois structures, tout en tenant compte de leurs spécificités. Elle s'inscrit dans le temps : observer, recueillir les différents regards, analyser, mettre en œuvre des actions, en mesurer les effets et réajuster lorsque cela est nécessaire.

L'évaluation devient ainsi un véritable outil au service des projets des structures et d'une culture commune de la qualité d'accueil.

Évaluer pour comprendre, ajuster pour améliorer et construire ensemble une qualité d'accueil adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles.

ANNEXES

- Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- Organigramme Petite enfance

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026